

Accusé de réception en préfecture : 006-220600019-20221125-lmc126236-DE-1-1

Date de télétransmission : 2 décembre 2022

Date de réception : 2 décembre 2022

DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES

République Française

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 25 NOVEMBRE 2022

DELIBERATION N° 1

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

⌘⌘⌘⌘

Le Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales dans ses 1ère et 3ème parties ;

Vu l'article L.3312-1 dudit code ;

Vu le rapport de son président présentant les orientations budgétaires pour 2023 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité ;

Vu l'examen dudit rapport par la commission Finances, interventions financières, administration générale et SDIS ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023 ainsi que de la présentation du rapport y afférent joint en annexe.

Signé

Charles Ange GINESY
Président du Conseil départemental

MISSION : FINANCES

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2023

RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Ce rapport soumet au débat de l'assemblée départementale les orientations budgétaires pour 2023 ainsi que les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Après deux années de tensions liées à la crise sanitaire, l'économie française a connu un rebond en 2021 avec une progression du PIB de 6,8%.

Début 2022, le déclenchement de la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et le gaz, du fait d'anticipations d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. L'économie mondiale se trouve désormais confrontée à un choc majeur d'inflation.

Pour y faire face, les banques centrales ont amorcé un resserrement de leur politique monétaire. Après avoir interrompu ses achats nets d'actifs, la Banque Centrale Européenne (BCE) a procédé à une première hausse de ses taux directeurs de 50 points de base en juillet, suivie d'une augmentation de 75 points de base en septembre ; d'autres devraient suivre. Dans ce contexte, les taux longs se sont vivement redressés depuis le début de l'année.

Les projections de croissance économique ont été nettement révisées à la baisse. La BCE s'attend désormais à une stagflation pour la fin de l'année 2022 et une croissance économique de seulement 0,9 % en 2023. S'agissant de la France, la banque de France prévoit une croissance de 0,5 % en 2023.

Dans ce contexte tendu, les collectivités sont confrontées depuis plusieurs mois à une flambée inédite des coûts de l'énergie et des matières premières, qui impacte fortement leurs budgets.

Les mesures gouvernementales de revalorisation du traitement indiciaire des personnels sociaux et médico-sociaux prises dans le cadre du Ségur de la santé et l'augmentation du point d'indice de 3,5 % augmentent également les dépenses de fonctionnement des départements.

I. L'INFLATION ET LES MESURES GOUVERNEMENTALES PESENT SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La guerre en Ukraine a entraîné une forte augmentation des prix de l'énergie et des biens agricoles. De plus, les pénuries de matériaux, d'équipements et de main-d'œuvre liées à la pandémie poussent également les prix à la hausse.

L'inflation est estimée à 6,2 % en France pour 2022, avec l'accélération en octobre des prix de l'énergie, de l'alimentation et des produits manufacturés. Elle devrait se poursuivre en 2023 avec une augmentation des prix estimée à 4,3 %.

D'autre part le budget supportera l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022 et des mesures prises dans le cadre du Ségur de la santé.

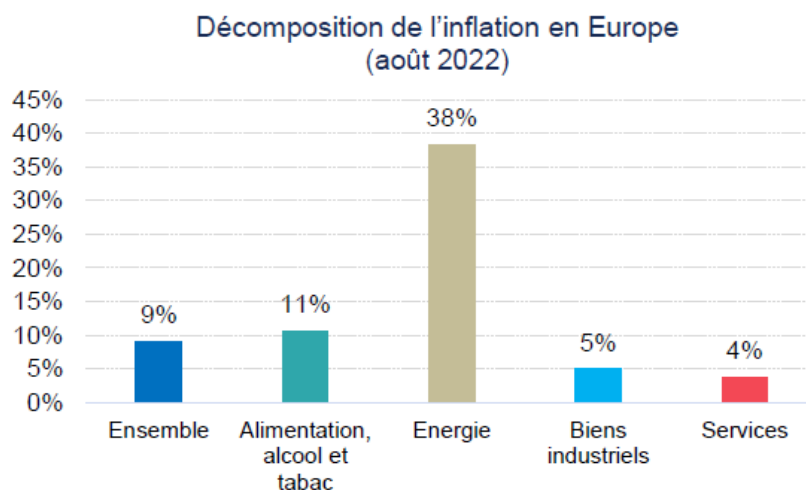
Malgré ces dépenses supplémentaires qui s'imposent aux départements, l'Etat annonce dans son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027, le plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devront évoluer à un rythme annuel inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation. Et cela chaque année de 2023 à 2027.

1. Une inflation inédite

➤ La hausse du prix de l'énergie et des matières premières :

L'augmentation du coût du chauffage, de l'éclairage, de l'alimentation, des transports : l'inflation durable a de multiples répercussions sur le budget du Département.

Le prix de l'énergie, en particulier, constitue aujourd'hui le premier facteur d'inflation.



Le coût d'achat d'électricité, de gaz et de carburant est en hausse, et cette inflation se répercute également sur les achats, les travaux et les services commandés par le Département.

La hausse du coût du carburant, de l'électricité et du gaz représente 1 M€ en 2022 et

1,5 M€ en 2023.

L'inflation du prix du carburant impacte également les prestations de transport des élèves handicapés, qui sont attendues en hausse de 0,6 M€ en 2023.

➤ **Les mesures de soutien apportées à nos partenaires :**

La hausse des prix se traduit également par une hausse des subventions et participations octroyées par le Département. En effet, de nombreuses mesures de soutien ont été adoptées au profit des établissements sociaux et médico-sociaux, des collèges et des associations pour les protéger contre l'inflation.

- Ainsi, par délibération prise le 23 mai 2022 par l'assemblée départementale, le Département a approuvé le principe de compenser les dépenses liées à l'augmentation du coût de l'énergie et des denrées alimentaires, dans le domaine de l'éducation. Pour les collèges publics, une dotation spécifique et ponctuelle calculée sur l'évolution de l'indice INSEE 4007E est versée en sus de leur dotation initiale de fonctionnement. Le coût de cette mesure s'évalue à 0,9 M€ en 2022 et 2 M€ en 2023.
- Par ailleurs, pour 2023 le Département a décidé de ne pas appliquer la formule de révision des prix de vente pour la restauration scolaire et de maintenir le tarif 2022 de 3,40 € au lieu de 3,70 €.
- En qualité de chef de file des solidarités humaines, le Département a également décidé d'apporter son soutien financier exceptionnel aux établissements sociaux et médico-sociaux publics et associatifs habilités à l'aide sociale, afin de protéger les seniors et personnes en situation de handicap contre les effets de l'inflation. En effet, les charges liées à l'électricité, au gaz, à l'alimentation, à l'achat de fournitures diverses pèsent sur les budgets des établissements.

En 2023 la progression du prix de journée est gelée pour les structures d'accueil habilitées à l'aide sociale relevant de la compétence du Département et un soutien financier exceptionnel aux établissements d'un montant de 1,5 M€ en 2022 et 1 M€ pour 2023 a également été décidé pour compenser les surcoûts réels induits par l'inflation.

- Le Département poursuivra en 2023 son soutien au service départemental d'incendie et de secours (SDIS), fortement mobilisé ces dernières années. Le montant de notre contribution est évalué à 84 M€, contre 80 M€ en 2022. En effet le SDIS est lui aussi fortement impacté dans son budget par le contexte inflationniste et l'augmentation du point d'indice. Au niveau des ressources humaines le Département appuie le SDIS dans le renforcement de ses effectifs dès la fin de 2022, avec le recrutement de 60 sapeurs-pompiers professionnels.

➤ **La revalorisation du point d'indice :**

Pour faire face à la hausse de l'inflation, le point d'indice de la fonction publique est revalorisé de 3,5 % au 1er juillet 2022. Il s'agit de la plus forte revalorisation depuis 1985, soit 37 ans.

Le coût pour le Département en 2023 est estimé à 4 500 000 €.

2. Dans le champ social, des mesures gouvernementales exceptionnelles

➤ Revalorisations liées au Ségur de la santé :

Suite à la crise covid, plusieurs mesures ont été adoptées par l'Etat visant à reconnaître les spécificités des personnels engagés au quotidien auprès des publics vulnérabilisés par la maladie ou par les difficultés sociales au sein de structures publiques et associatives.

D'abord adoptées en faveur du secteur de la santé (Ségur de la santé), les mesures de revalorisations salariales ont été étendues progressivement au secteur social et médico-social (accords LAFORCADE pour le secteur handicap avec un effet rétroactif au 01/11/2021) puis aux personnels de la filière socio-éducative exerçant leur activité principalement au sein du Département ou d'établissements sociaux et médico-sociaux de l'autonomie à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, de l'enfance en danger et de l'insertion (déclaration de M. Jean CASTEX avec un effet rétroactif au 01/04/2022).

- S'agissant du personnel départemental, le Département a souhaité appliquer largement ces dispositions qui concernent près de 600 agents paramédicaux et professionnels des filières médico-sociales afin de valoriser les compétences et de renforcer l'attractivité de leurs métiers.

Ces personnels bénéficient d'une revalorisation salariale d'une ampleur de 183 € nets mensuels pour les professionnels du secteur social et médico-social (travailleurs sociaux, infirmières puéricultrices, infirmières, psychologues...) et 517 € bruts mensuels pour les médecins de certains services départementaux (centres de protection maternelle et infantile, centres gratuits d'information de dépistage et de diagnostic de maladies sexuellement transmissibles).

L'impact financier de ces mesures s'élève à 2 630 000 € pour 2023.

- S'agissant des établissements sociaux et médico-sociaux dans le domaine de l'enfance et du handicap, le Département compense la charge induite par le Ségur de la santé. Cela représente 9 M€ en 2023.
- S'agissant des services d'aide à domicile (SAAD) associatifs à but non lucratif, l'avenant 43 de la convention collective revalorise les salaires des personnels.

En juin 2021, l'Etat a agréé la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile associatifs et à but non lucratif afin de revaloriser les personnels de ces structures (notamment son avenant 43).

Par délibération prise le 15 novembre 2021, l'assemblée départementale a décidé de soutenir les SAAD associatifs relevant de cette convention collective et emportant un surcoût sur la masse salariale. Une convention dans laquelle les SAAD s'engagent à maintenir les tarifs a été signée de manière à s'assurer que le soutien pris en charge par le Département bénéficie bien in fine à l'utilisateur en limitant son reste à charge. L'impact financier est de 2 M€ pour 2023.

- Mise en œuvre de la dotation complémentaire « qualité » au titre de l'activité d'aide et d'accompagnement à domicile.

La loi de financement de la sécurité sociale de 2022 a initié une refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Une des actions majeures est la création d'une dotation complémentaire (fixée à 3 € par heure et par objectif) visant à financer des actions répondant à des objectifs de qualité des services rendus à l'utilisateur.

Pour la mise en place de cette dotation, les Départements doivent lancer des appels à candidatures visant à sélectionner les SAAD pouvant bénéficier de la dotation complémentaire pour le financement d'actions répondant aux objectifs prioritaires du Département, au travers de la signature d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM). Il convient de préciser que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) compense à 100 % cette dotation complémentaire.

Le Département a retenu les objectifs suivants :

- accompagner des personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités en retenant les heures consacrées à l'accompagnement d'un public relevant du GIR 1 et 2 ou auprès d'un public bénéficiaire d'une prestation de compensation du handicap (PCH) supérieure à 90 heures par mois ;
- contribuer à la couverture des besoins de l'ensemble du territoire en se référant aux communes éligibles au forfait transport ;
- intervenir sur une amplitude horaire incluant les soirs, les week-ends et les jours fériés qui pourra être mise en place dès lors que la télégestion et la télétransmission permettront aux services départementaux de contrôler les heures d'intervention des services.

Un appel à projets a été lancé sur ces bases et l'impact financier de cette dotation qualité en 2023 représenterait environ 1 M€ pour les SAAD.

- Mise en application du tarif plancher de 22 € pour les heures relevant de l'aide-ménagère

A compter du 1^{er} janvier 2022, un tarif socle national de 22 € a été appliqué à l'ensemble des heures effectuées au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la PCH, comme le prévoyait la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022. Ce tarif national horaire de 22 € s'applique aussi à l'aide-ménagère.

La CNSA compense à hauteur de 100 % l'application de ce tarif.

Dans les Alpes-Maritimes, sur 157 SAAD autorisés, 37 SAAD sont habilités à l'aide sociale.

La mise en application du tarif plancher entraîne un surcoût de 0,3 M€ en 2023.

II. MALGRÉ CES CONTRAINTES, UN BUDGET RÉSOLUMENT ENGAGÉ EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET NUMÉRIQUE

1. Le GREEN Deal

Dans un contexte national et international où l'enjeu climatique et la santé s'imposent comme des sujets majeurs, où des événements d'ampleur et de fréquence croissante frappent les territoires et fragilisent les populations, le Département des Alpes-Maritimes peut se prévaloir à de multiples égards de son engagement exemplaire en matière de protection de la nature, d'écoresponsabilité et de croissance verte.

La politique GREEN Deal en faveur de la transition écologique traduit l'ambition du Département de préserver les ressources naturelles et le cadre de vie des maralpins. Elle se décline dans toutes les politiques du Département et s'exprime tant sur le patrimoine et les compétences directes départementales qu'auprès de l'ensemble des acteurs locaux par des partenariats, subventions et appels à projets.

➤ Le plan Méditerranée 2023-2027

Le Département veille à offrir aux maralpins un éventail d'opportunités de découverte des espaces naturels qui leur sont proches, à travers les aménagements et l'offre d'animations au sein des parcs naturels départementaux, par la création et l'entretien d'itinéraires de randonnées de tous niveaux et par l'accompagnement du développement maîtrisé des sports de nature et d'une offre de tourisme durable mettant l'accent sur les activités de pleine nature.

En 2023, les actions GREEN Deal en faveur de la protection et de la mise en valeur des milieux naturels s'enrichissent avec le lancement du « plan Méditerranée » en faveur du milieu marin pour la protection des milieux marins avec **8 M€ sur 5 ans** et 47 actions de sensibilisations.

Le Plan Méditerranée 06 a pour ambition de mettre en œuvre de nouvelles actions sur les sites en gestion départementale et à l'échelle du littoral départemental, mais aussi de fédérer les différents acteurs du territoire au sein d'un comité de suivi, instance de pilotage du Plan qui coordonnera l'ensemble des actions engagées.

Conduite en partenariat avec les services de l'État, les collectivités littorales et gestionnaires volontaires, et les acteurs socio-économiques, cette politique s'articule autour des 4 objectifs suivants : connaître et préserver, lutter contre les pollutions, maîtriser les usages, éduquer, sensibiliser et communiquer.

➤ Le plan départemental de gestion de l'eau

La France, et notre département en particulier, connaissent cette année un épisode de sécheresse exceptionnel, marqué par un déficit en eau jamais égalé, accentué par des périodes répétées de canicule estivale.

Dans les Alpes-Maritimes, durant cet été 2022, des mesures d'urgence ont été prises pour tenter de réduire les consommations d'eau, pour accompagner les communes sinistrées afin que les populations puissent conserver un accès à l'eau potable et pour permettre aux éleveurs d'abreuver leur troupeau.

Les tendances de ces dernières décennies et les avis des experts semblent confirmer que

ces épisodes exceptionnels sont appelés à se multiplier malgré les efforts engagés à différents niveaux pour lutter contre le réchauffement climatique.

Face à cette situation, il est indispensable d'engager des réflexions et des actions coordonnées afin de mieux anticiper sur les prochaines périodes de « crise sécheresse » auxquelles le département ne manquera pas d'être confronté.

Le Plan départemental de gestion de l'eau adopté par délibération prise le 7 octobre 2022, est articulé autour de 4 axes, pour un budget de 25 M€

- création d'un fonds de 10 M€, ré-abondable, destiné au repérage des fuites et à la réparation des réseaux de distribution d'eau ;
- favoriser les dispositifs innovants utiles pour la gestion de la ressource en eau par le subventionnement majoré de tous les projets de réutilisation des eaux usées (REUT) des collectivités avec un budget évalué à 5 M€, et par le lancement d'un appel à projets GREEN Deal dédié doté d'une enveloppe de 5 M€. Cet appel à projets a vocation à subventionner des projets d'investissement portés par des communes, leurs groupements, des associations loi 1901 ou des fondations reconnues d'utilité publique, sur une période de 2 ans ;
- modifier et accompagner les comportements des usagers, avec une enveloppe affectée de 3 M€, pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les agriculteurs, les particuliers et les copropriétés, et par l'installation, à titre d'exemplarité, de dispositifs d'économie d'eau et de suivi de consommation dans chaque bâtiment du Conseil départemental et de ses satellites ;
- mieux connaître la ressource en eau et mettre en œuvre des mesures concrètes, à partir d'une enveloppe de 2 M€, afin de garantir aux Maralpins un accès durable à l'eau, avec la création d'un Observatoire départemental de l'eau.

➤ **Le Fonds GREEN Deal transition énergétique**

Pour prolonger et amplifier sa politique environnementale, le Département met en place un Fonds GREEN Deal transition énergétique (Fonds GREEN Deal TE) et un partenariat renforcé avec l'association pour l'avenir du véhicule électrique (AVEM).

Ce fonds regroupe l'ensemble des dispositifs départementaux d'aides aux maralpins en faveur de la transition énergétique :

- un dispositif, « Confort Energie 06 », d'aide à la rénovation énergétique des logements (évolution du FSME existant), il s'agit d'un guichet d'assistance technique complété d'un fonds d'aides. En 2023, il évolue avec une extension des aides à tous les maralpins et un élargissement de l'éventail de travaux pouvant être aidés.
- un nouveau dispositif d'aide à la mobilité décarbonée, le fonds social d'aide à l'acquisition de véhicules et à l'installation de recharges électriques (FSVIE 06) avec 2 volets :

- l'aide à l'acquisition de véhicules électriques :

Les aides financières pour les véhicules sont de 3 niveaux : 1 000 €, 4 000 € ou 5 000 € en fonction des ressources et de la composition familiale du foyer (calculées sur la base du quotient familial). Elles seront déclenchées pour l'acquisition de véhicule électrique dont le prix n'excèdera pas 47 000 €.

- l'aide à l'équipement d'installation de recharge dans l'habitat collectif :

L'aide financière à l'installation de borne de recharge électrique pour le particulier ne sera pas soumise à condition de ressource. Il est prévu de consacrer 3,2 M€ de 2023 à 2026 sur ces dispositifs, soit un besoin détecté sur 8 000 foyers demandeurs. L'aide forfaitaire est plafonnée à 400 € par place de parking dans les logements collectifs, soit une enveloppe annuelle de l'ordre de 80 000 € en 2023.

- un dispositif nouveau d'accompagnement au développement de projets de production d'énergies thermiques renouvelables et de récupération pour les entreprises, copropriétés, collectivités : le Fonds Cap'Ther06.

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a établi avec le Département pour une durée de 3 ans, un contrat de développement territorial des énergies thermiques renouvelables et de récupération (CT EnR). Son objectif est de massifier la production de chaleur renouvelable, avec d'une part la mise en place d'animation de terrain afin de faire émerger les nouveaux projets et d'autre part en mobilisant le Fonds Chaleur sur des installations de petite taille en zone rurale ou péri-urbaine.

Le Département est candidat auprès de l'ADEME pour assumer le rôle d'opérateur territorial unique d'un CT EnR sur son territoire. Il propose d'accompagner 45 projets pour 15 gigawattheures sur 3 ans pour un montant de subvention de 4,3 M€ en provenance du Fonds Chaleur. Cette subvention viendra abonder le fonds départemental Cap'Ther 06, pour « Cap vers le thermique renouvelable » créé à cet effet.

➤ **Le plan vélo**

La pollution de l'air imputable au trafic constitue un enjeu majeur de santé publique. Le trafic routier représente 34 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire départemental. La mise en œuvre du Plan vélo à horizon 2028 doté d'un budget de 62 M€ se poursuivra afin d'encourager le développement de tous les usages cyclistes et d'offrir aux Maralpins de nouveaux itinéraires cyclables continus, sécurisés et confortables.

➤ **Les travaux de rénovation du parc immobilier départemental**

Des études et travaux de rénovations et d'aménagements se poursuivent sur l'ensemble du parc immobilier départemental, et notamment les collèges, dans un triple objectif de maîtrise des dépenses énergétiques, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre les îlots de chaleur. Le plan décennal de rénovation des collèges, de l'école Freinet et des quatre écoles départementales, mobilisant 31,5 M€, permettrait une économie totale sur la consommation d'énergie de 25 %.

➤ **Extension du Fonds social à la maîtrise d'énergie 06 (FSME 06)**

Le dispositif, modifié en octobre 2022, ouvre désormais à l'ensemble des ménages du territoire Maralpin la possibilité de bénéficier du FSME, sans condition de ressources mais à condition d'atteindre un gain énergétique de 35 %. L'objectif étant d'inciter les ménages à effectuer des travaux de rénovation globale sur leurs propriétés, plus efficient à la fois dans la lutte contre les gaz à effet de serre mais également dans la lutte contre la précarité énergétique.

De plus une aide à la transition d'un mode de chauffage au fioul ou au gaz vers un mode de chauffage de type pompe à chaleur, bois ou granulés est proposée.

➤ **Les énergies renouvelables**

La création de la SEML GREEN Energy 06 vient compléter les actions du Département en lui permettant d'agir sur le développement des énergies renouvelables. Elle favorise l'émergence de projets de production d'EnR : réseaux de chaleur, photovoltaïque, méthanisation, hydrogène vert ou décarboné ou encore biogaz naturel pour véhicule. Une enveloppe de 11 M€ d'investissement est prévue sur les 5 prochaines années.

Les missions d'assistance technique des collectivités apportées en complément des aides financières du Département, et visant à promouvoir les énergies renouvelables et la maîtrise des dépenses en énergie, seront poursuivies.

Le Département continuera son accompagnement du projet de centrale solaire au sol d'une puissance 11,5 MW retenu par la commission de régulation de l'énergie sur les terrains départementaux à Saint Auban. La centrale sera en phase de production dès 2023.

➤ **Préservation des espaces naturels et des paysages**

Durant l'année 2023, le Département poursuivra son engagement dans la protection des espaces naturels des Alpes-Maritimes et dans sa politique de préservation, d'entretien et d'aménagement des 19 parcs naturels départementaux terrestres, qui ont accueilli plus de 3,2 millions visiteurs sur l'année complète 2021.

Un programme pluriannuel de travaux permettra d'entretenir les espaces existants et de poursuivre l'aménagement de ces sites remarquables en accroissant la superficie et la continuité écologique de ces espaces naturels ouverts au public (extension notamment des parcs de Roquevignon, des Rives du Loup et du Paradou).

L'application numérique innovante, intitulée Expérience 100 % Parc, sera complétée avec la mise en service progressive de cette technologie sur plusieurs autres parcs naturels départementaux.

L'année 2023 permettra l'engagement de la rénovation de la Maison de la Nature dans le cadre d'un projet moderne et innovant. Des opérations de préservation, de restauration et de valorisation des zones humides et de la ressource en eau sur les étangs de Vaugrenier et de Font Merle vont également être engagées.

Dans le domaine de la forêt, le Département reconduira sa politique de soutien à l'exploitation forestière par des aides incitatives destinées à compenser les contraintes locales d'exploitation, des aides à l'investissement des entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation et des partenariats avec les associations et les principales instances institutionnelles de la filière bois.

Dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR), les travaux de restauration des itinéraires impactés par la tempête Alex se poursuivront pour rétablir le réseau d'itinéraires. En parallèle, les travaux d'aménagement, d'entretien, de restauration d'ouvrages de franchissement, de signalétique et de balisage des sentiers inscrits au PDIPR seront également menés pour l'accueil des randonneurs dans de bonnes conditions, notamment de sécurité.

Par ailleurs, la poursuite des démarches engagées auprès des communes pour actualiser, en fonction des sujétions de terrain, les itinéraires inscrits au PDIPR, permettra d'optimiser le réseau de sentiers et de conserver un niveau d'entretien adapté. Le développement du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires sera poursuivi avec la labellisation de nouveaux sites parmi les différentes activités de pleine nature.

Dans le domaine de la gestion des déchets, le Département accentuera son intervention dans l'élimination des dépôts sauvages en bordure de routes départementales ou sur les sites et espaces de gestion départementale, et rendra inaccessibles les zones récurrentes de dépôts. Il poursuivra son action concernant l'enlèvement des véhicules hors d'usage, renforcera la collecte sélective au sein des bâtiments départementaux, afin d'optimiser la valorisation des papiers, cartons, verres, piles et déchets industriels. Il poursuivra l'accompagnement technique auprès des collègues pour l'utilisation des composteurs et l'optimisation de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

➤ **Alimentation et agriculture**

Profitant d'une période charnière tant dans la programmation des aides régionales, de la maturité du dispositif « 06 A TABLE ! » et des enjeux en termes d'alimentation, une nouvelle politique a été définie et centrée sur les objectifs suivants : le soutien à l'alimentation durable locale, l'adaptation des exploitations au changement climatique et la structuration agricole du territoire.

Les actions seront renforcées et développées selon les 6 thématiques structurantes suivantes : le foncier agricole, le soutien à l'installation, la viabilisation de l'exploitation et le développement des pratiques agricoles durables ; l'alimentation collective durable en circuits courts, le soutien aux filières et la gestion des vulnérabilités.

Le diagnostic du Programme alimentaire territorial (PAT) départemental permettra d'orienter l'action et le soutien du Département vers les enjeux d'évolution de l'agriculture et de l'alimentation sur notre territoire.

Par ailleurs, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs (bourses à l'installation) en production bio, l'accompagnement aux actions vétérinaires, les aides aux manifestations paysannes ainsi qu'aux structures de développement du monde agricole et rural évolueront afin de répondre aux objectifs poursuivis. En complément, le Département sera présent au Salon international de l'Agriculture 2023 afin de mettre en lumière les producteurs maralpins. D'autre part, un travail particulier est mené en partenariat avec la Chambre d'agriculture sur le devenir la plate-forme « 06 À TABLE ! » lancée en 2016, destinée à l'approvisionnement des collègues en produits frais et locaux. Cette plateforme fera l'objet d'une évolution concernant ses modalités de gestion et l'offre qu'elle propose aux collègues en termes d'alimentation collective.

La politique en faveur de l'agriculture biologique et à Haute valeur environnementale sera développée dans le cadre du GREEN Deal et de la charte zéro pesticide.

Fort de son partenariat avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) PACA, et à la mise en place en 2022 de la Commission départementale d'aménagement foncier, le Département souhaite conduire une politique volontariste en matière de foncier agricole dont le point d'orgue sera la création de fermes départementales contribuant à l'approvisionnement de la plateforme et au développement d'une alimentation locale et de qualité.

Par ailleurs, le **Laboratoire vétérinaire départemental** poursuivra son programme d'actions en termes de sécurité alimentaire, de surveillance de la santé publique et animale, de contrôle de la qualité des eaux chaudes sanitaires, de l'eau potable et des eaux résiduaires, incluant la surveillance du Covid par PCR dans ces dernières.

D'une manière globale, le Département s'est donc engagé à être un Département exemplaire. Il s'appuie désormais pour ce faire sur deux démarches transversales complémentaires initiées en 2021 : son bilan des émissions de gaz à effet de serre, qui permet de disposer d'éléments factuels d'auto-évaluation et d'une aide à la décision pour alimenter les réflexions et les actions du Département sous le prisme de l'empreinte carbone et la formalisation d'un budget vert qui permet de quantifier et de voir évoluer la part budgétaire accordée aux actions vertueuses en matière d'écoresponsabilité.

2. Le SMART Deal

La stratégie SMART Deal initiée au Département en 2017 vise à soutenir et accompagner la transformation numérique sur le territoire des Alpes Maritimes.

Elle se décline selon 3 axes majeurs :

- l'éducation et la sensibilisation au numérique,
- la création de nouveaux services aux usagers grâce au numérique
- l'exemplarité du Département dans ses activités et dans le soutien aux initiatives locales innovantes.

Le Département s'adresse d'abord aux jeunes en offrant **aux collégiens** des outils numériques pour accompagner les enseignements qu'ils reçoivent (tableaux numériques ou vidéoprojecteurs dans les salles de classe et tablettes distribuées aux collégiens) mais également pour les rendre acteurs d'expériences pratiques dans les Fab lab installés dans les collèges et équipés de dispositifs innovants (imprimantes 3D, drones...).

Un nouveau dispositif numérique pour les collèges dans le cadre du programme SMART Deal a été ouvert à la rentrée 2022/2023. Le site internet « Regards de collégiens » a pour objectif de diffuser et promouvoir les vidéos réalisées avec les collégiens qui s'appuient sur les ressources artistiques et culturelles des Alpes-Maritimes.

Dans le domaine de **l'enseignement supérieur** et de la recherche, le Département s'implique au travers de plusieurs partenariats pour apporter son soutien au label 3IA, ou à la chaire de recherche sur les navettes autonomes (partenariat UCA, IMREDD, SIV). De manière directe, le Campus Connecté créé en 2021 à Puget-Théniers en

partenariat avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et l'université Nice Côte d'Azur, poursuit son objectif de réduire les distances et de rendre l'enseignement supérieur accessible dans les vallées.

Les services numériques se déploient dans tous les domaines, pour favoriser l'accès à **la culture** avec les Microfolies par exemple, accompagner de manière ludique l'engagement sportif avec l'opération « Cols connectés », sensibiliser à l'environnement avec des applications dédiées « les explorateurs des parcs ».

D'autres périmètres d'intervention sont visés dans le domaine de la santé, du grand âge, où des études sont en cours pour mobiliser et construire des outils et des services numériques utiles pour améliorer la gestion des EHPAD et le bien-être de leurs résidents.

Afin de soutenir les initiatives innovantes, un appel à projets SMART Deal sera lancé à l'attention des communes et des associations

En 2023, l'innovation et la modernisation des **services fournis aux usagers** se poursuivent, associées à des actions d'inclusion et d'acculturation au numérique à destination de tous les publics.

Une mise à jour majeure du portail de démarches en ligne, Mes Démarches 06, a été réalisée, soutenue financièrement par l'Etat dans le cadre du plan France Relance. Elle permet en particulier d'améliorer l'ergonomie du site et de simplifier le parcours des usagers. En 2023, cette optimisation va se poursuivre, en même temps que la publication de nouveaux formulaires. Elle sera accompagnée d'actions de formation et de tutorats à destination des principaux partenaires appelés à réaliser des démarches pour le compte d'usagers, en particulier pour les démarches APA et PCH.

Parallèlement, le déploiement du CRM (Citizen relationship management), logiciel de gestion unifiée et transversale de relation à l'utilisateur, amorcé en 2022 dans des Maisons du Département (MDD) pilotes et au Centre de relation usagers (CRU), va être renforcé avec la mise en œuvre de nouveaux modules (gestion de rendez-vous en ligne par exemple) et l'étude d'opportunité pour les accueils sociaux dans le cadre du déploiement des accueils mutualisés autonomie/handicap.

Pour l'accueil distant, le CRU verra son rôle central et transverse confirmé sur la qualité d'accueil et la mise en œuvre d'une organisation permettant d'offrir aux usagers une réponse de premier niveau directement, par téléphone notamment.

Pour l'accueil physique, un plan d'évolution et de mise à niveau de l'accueil dans les établissements du Département sera proposé, fondé notamment sur les résultats de l'étude menée par l'Ecole du management par l'innovation en 2022 sur la stratégie de relation aux usagers, avec pour objectif de simplifier le parcours du public accueilli.

La stratégie départementale d'inclusion numérique initiée en 2022 prendra de l'ampleur en 2023, en s'appuyant notamment sur les 7 conseillers numériques recrutés au sein de la Collectivité. Ils multiplieront les ateliers de formation et de sensibilisation à l'usage du numérique dans les MDD et les structures partenaires (CCAS, associations etc.) et pourront délivrer des pass numériques acquis par le Département, permettant aux usagers de se former auprès de structures de médiation numérique qualifiées. Ils participeront aussi à la structuration et l'animation d'un réseau territorial de partenaires et de lieux d'inclusion numérique.

Dans le cadre de l'offre du SMART Corner, l'encapacitation numérique des agents départementaux se poursuit avec le déploiement d'une stratégie numérique responsable.

Le Département continuera d'accompagner le territoire autour de l'acculturation à l'usage du numérique à travers sa participation au syndicat mixte de la **Maison de l'intelligence artificielle** (MIA).

Après une première étape de mise en place de l'organisation et de son offre de service de 2020 à 2022, la Maison de l'Intelligence Artificielle poursuit son développement avec une nouvelle feuille de route pour les deux années à venir. Il s'agit en particulier de l'accueil de classes de collèves in situ à la MIA pour découvrir et comprendre les concepts et usages de l'IA, de l'organisation de manifestations ou activités dans les établissements avec une offre « hors les murs » (expo IA dans les CDI, Science tour IA, ateliers pédagogiques, ...), de l'organisation des stages scolaires et périscolaires. Dans ce cadre le partenariat avec Université Côte d'Azur sera mis en œuvre tel que prévu dans le volet IA de la convention cadre de partenariat entre le Département des Alpes Maritimes et UCA approuvée par délibération prise le 7 octobre 2022 par l'assemblée départementale.

Dans les nouveaux dispositifs à destination des scolaires et du public, il convient de souligner le partenariat avec l'association Les Petits Débrouillards PACA visant à déployer une animation itinérante « Le Science Tour IA », opérée grâce à un bus et des tentes qui permettra sur une année d'intervenir dans une dizaine de collèges volontaires et huit villages en zone rurale du département (au total 10 semaines d'itinérance sont prévues).

L'adaptation des supports de médiation pour le public lycéen sera également envisagée. Les actions pour le grand public comme les conférences ou les journées portes ouvertes (Samedis IA) initiées en 2021 et 2022 seront poursuivies, ainsi que la participation à divers salons ou festivals (WAICF, Play Azur Festival, Fête de la Science, Entrepreneuriales, Startup for kids etc...).

Enfin, dans le cadre de sa compétence stratégique d'**aménagement numérique du territoire**, le Département a contribué, par un engagement financier annuel de 2 M€ par an sur la période 2015-2021 (phase 1), au déploiement de l'Internet Très Haut Débit fixe, via la construction par le syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) du réseau public fibre à l'abonné (FTTH) sur les 100 communes composant le périmètre de la zone publique. Il a poursuivi son soutien par l'octroi d'une aide de 15 M€ au titre de la phase 2 (2022-2024) dont le versement du solde (5 M€) interviendra en 2023.

III. LES RECETTES

Le budget 2023 devrait présenter des recettes de fonctionnement en hausse, aux environs de 1 milliard 500 millions d'euros contre 1 milliard 454,4 millions d'euros au budget primitif 2022.

Le recours à l'emprunt, en forte augmentation en 2020 et 2021 pour faire face à l'impératif de reconstruction des vallées sinistrées, est limité à 70 M€ en 2022 et à 60 M€ en 2023, ce qui permettra un désendettement de près de 49 M€ en deux ans.

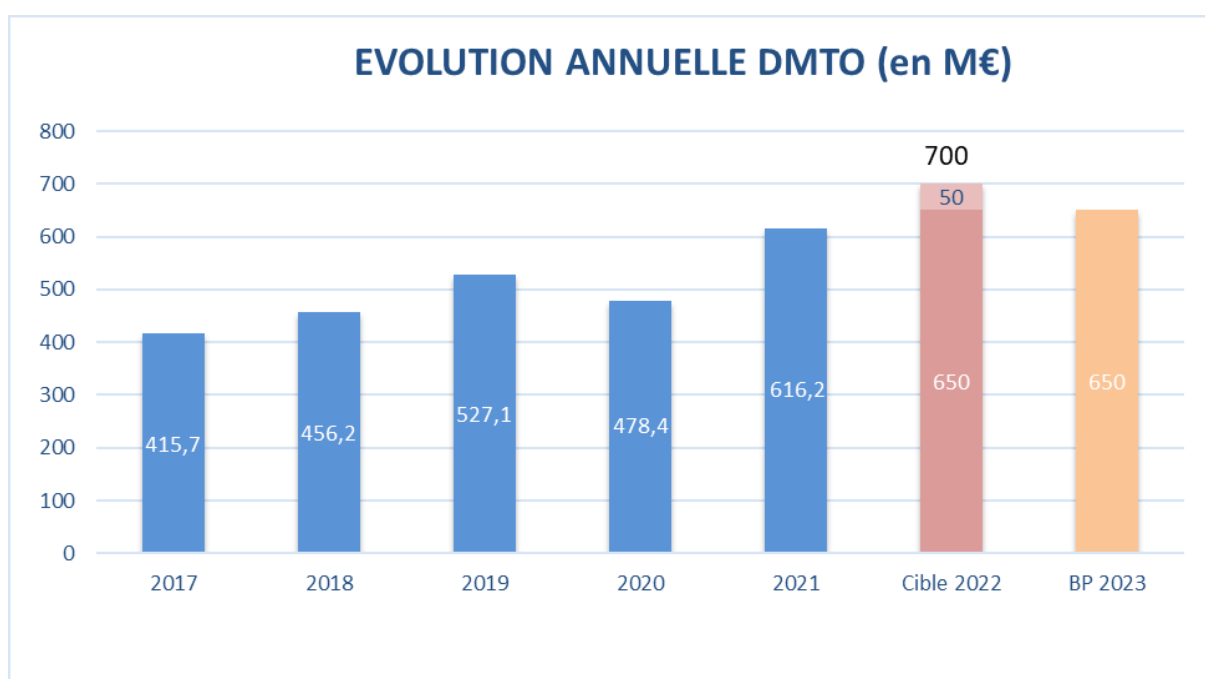
1. Les droits de mutation

Considéré comme une valeur refuge dans un contexte inflationniste, le marché immobilier démontre jusqu'à présent son attractivité.

Ainsi, durant les trois premiers trimestres 2022 les encaissements ont augmenté de 20 % par rapport à l'année dernière, à 516,8 M€ contre 432,7 M€ fin septembre 2021.

A fin 2022, le total des encaissements est estimé à 700 M€.

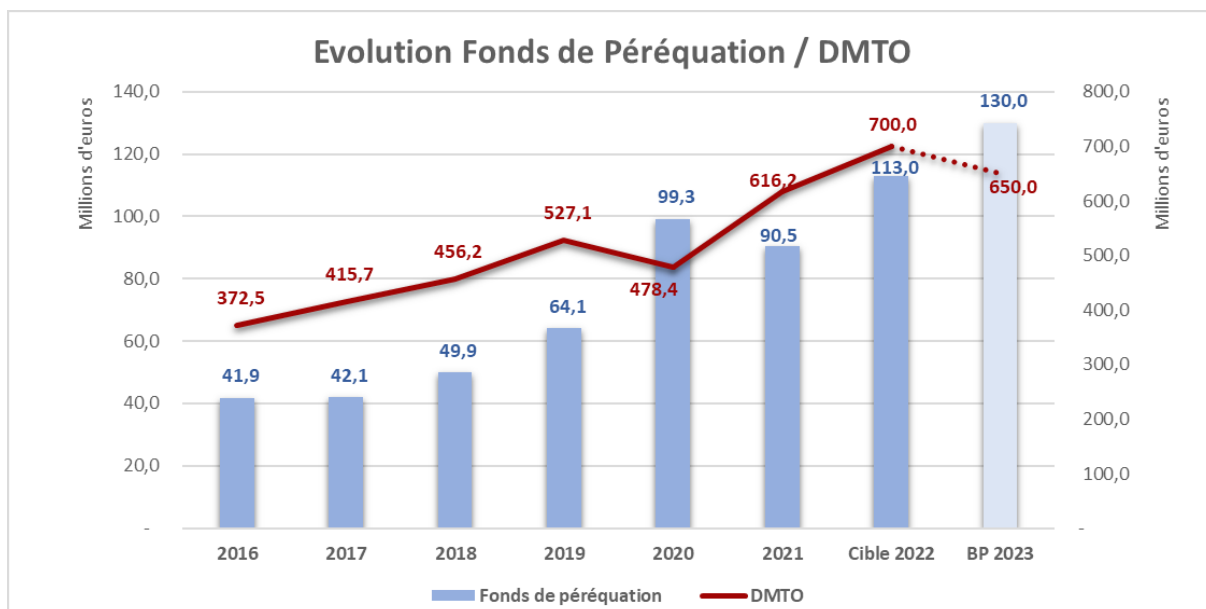
Début 2023 un revirement de tendance pourrait s'amorcer avec l'impact de la remontée des taux d'intérêt et le durcissement des conditions exigées pour les emprunteurs. Le montant prévu au BP 2023 devrait se situer autour de 650 M€, en baisse donc par rapport à 2022.



➤ **Le fonds globalisé de péréquation :**

La forte reprise des DMTO en 2021 a entraîné une forte hausse de la contribution en 2022, qui s'élève à 113 M€.

En 2023 la contribution, basée sur les recettes 2022, est attendue encore en augmentation, à 130 M€.



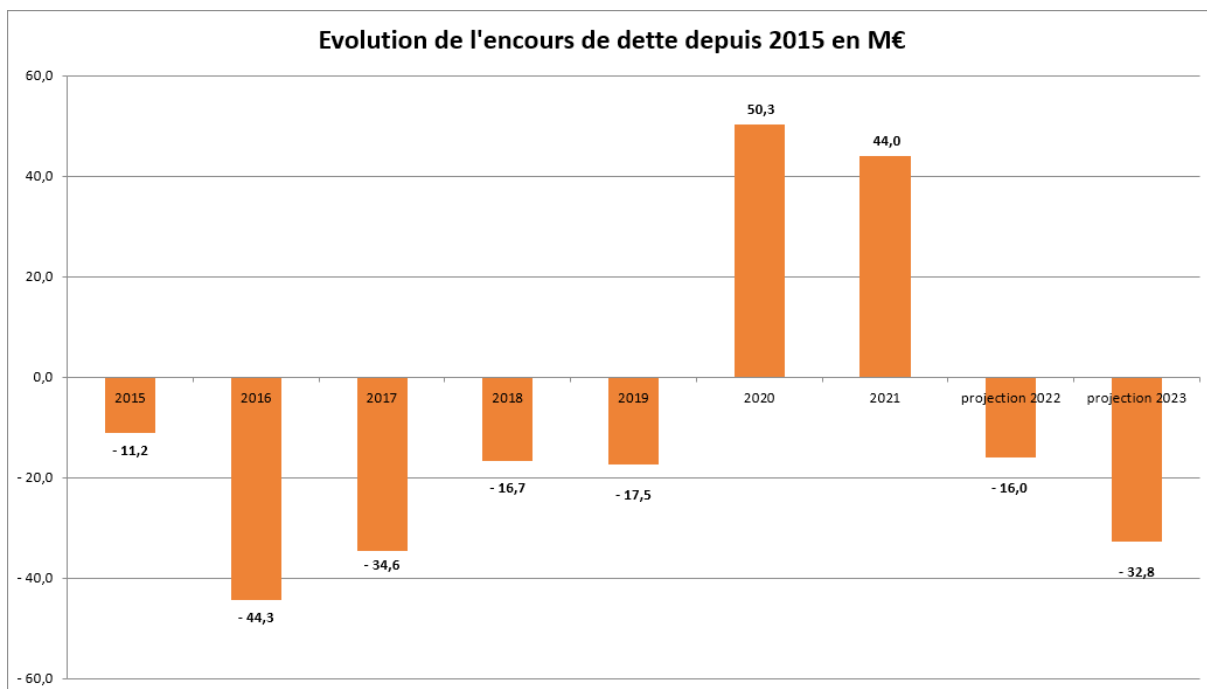
2. Prospective en matière de dette - besoin de financement

Depuis 2009, le Département s'est engagé dans la maîtrise de sa dette en réduisant son recours à l'emprunt. De 2015 à 2019, une phase de désendettement a été entreprise, permettant en cinq ans une diminution de plus de 124 M€ du stock de dette.

Sa capacité d'emprunt ayant été préservée, le département a pu faire face à la hausse de son besoin de financement provoquée par les travaux de réparation des dégâts causés par la tempête Alex. Ainsi, 115 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2020 et en 2021.

En 2022, les opérations de reconstruction se poursuivent mais le retour à une situation sanitaire et économique stabilisée permet de limiter le recours à l'emprunt à 70 M€ et ainsi renouer avec la stratégie de désendettement de la collectivité avec une baisse de 16 M€ de l'encours de la dette.

En 2023 le recours à l'emprunt sera limité à 60 M€ et, grâce à un remboursement anticipé de 12,5 M€, le désendettement devrait atteindre 32,8 M€. Ainsi, l'encours de dette passerait de 856,8 M€ fin 2022 à 824 M€ fin 2023.



➤ **Une structure de dette au risque très faible**

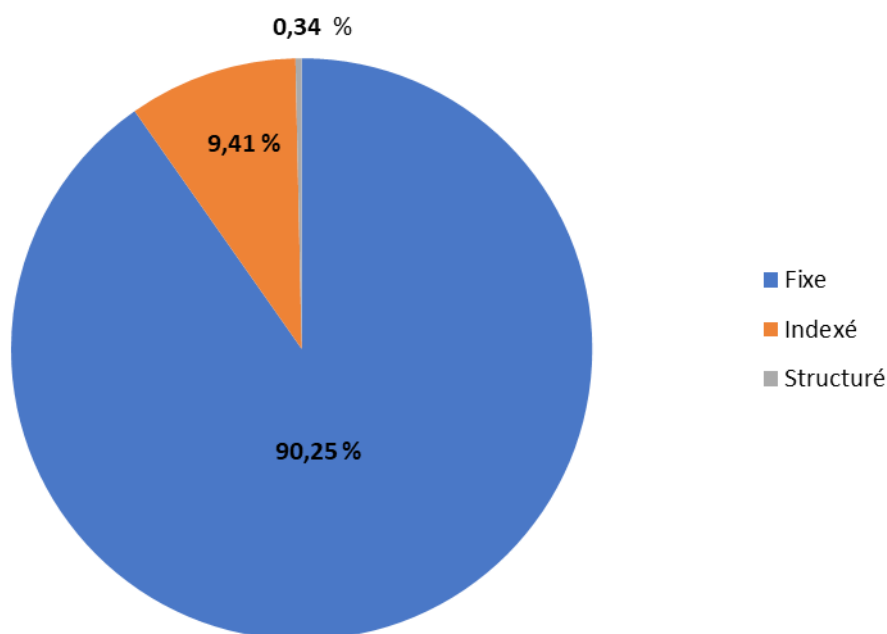
Le classement de l'encours du Département selon la charte Gissler fait apparaître fin 2023 un pourcentage de 99,66 % d'encours de niveau 1A (taux fixes ou révisables classiques), ce qui constitue le risque le plus faible encouru par une collectivité emprunteuse.

➤ **L'évolution du profil de dette**

Compte tenu du niveau actuel des taux historiquement bas, la quasi-totalité des emprunts sont souscrits depuis 2 ans en taux fixes classiques.

Fin 2023, le profil de la dette de la collectivité comportera une grande majorité de taux fixes et restera très sécurisé.

PROJECTION du PROFIL de l'ENCOURS par TYPE de TAUX au 31/12/2023



➤ Les subventions attendues au titre de la reconstruction :

L'Etat, la Région et l'Europe financent une partie des travaux de reconstruction des vallées suite au passage de la tempête Alex.

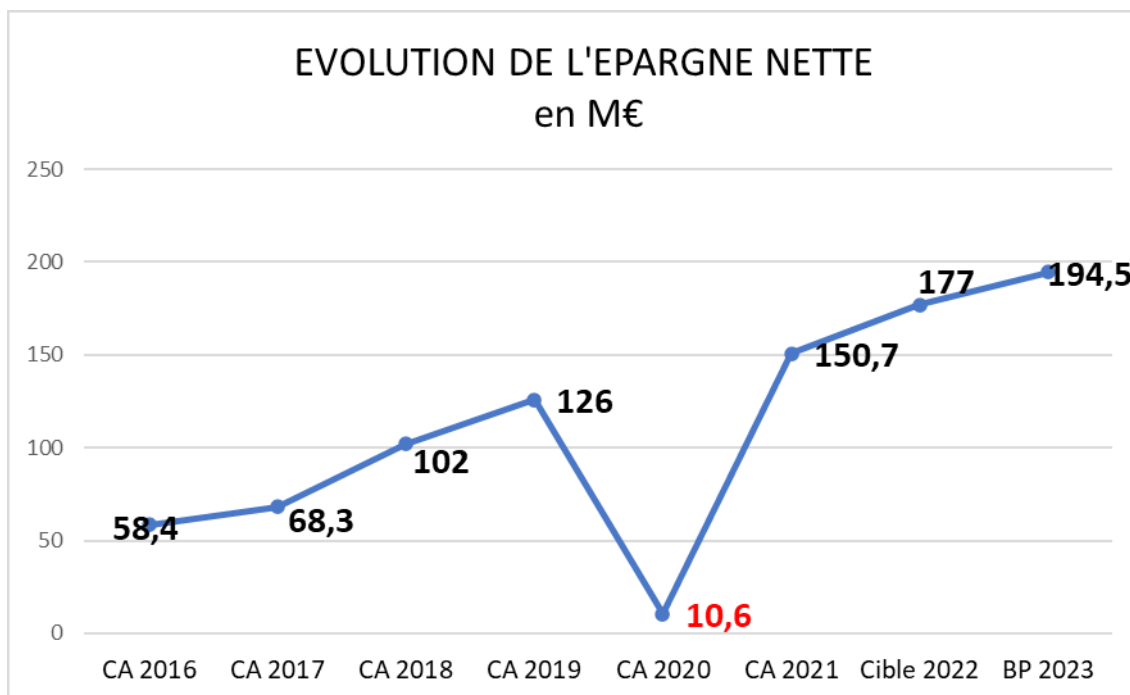
- 33,9 M€ au titre de la dotation de solidarité de l'Etat
- 20 M€ de la région Sud, dont 15 M€ au titre du contrat territorial de proximité et 5 M€ au titre du contrat d'avenir
- 13,5 M€ en provenance de l'Europe via le FSUE
- 47,25 M€ alloués par l'Etat au titre de la reconstruction résiliente.

8,8 M€ ont été perçus en 2020 et 9,7 M€ en 2021. Pour 2022, 33 M€ sont prévus et 32 M€ pour 2023.

➤ Une épargne en fort rebond

La reprise économique et la forte remontée des droits de mutation permettraient d'atteindre un niveau d'épargne brute de plus de 250 M€ au compte administratif 2022 et au budget primitif 2023.

Quant à l'épargne nette, elle devrait dépasser les 190 M€ au budget primitif 2023.



3. Dotations et Recettes fiscales

➤ **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Depuis 2018, la DGF s'était stabilisée autour de 40 M€, après quatre années de baisse. Depuis elle ne cesse de diminuer tous les ans avec un montant perçu de 38,3 M€ en 2021. Le montant attendu pour 2022 est de 37,9 M€.

En 2023 ce montant devrait être reconduit au même niveau. Pour mémoire, la DGF s'élevait à 130 M€ en 2013.

Malgré le contexte actuel d'inflation, la DGF demeure inchangée.

➤ **La fraction de TVA**

En contrepartie de la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties, une fraction de TVA est attribuée depuis 2021 aux Départements.

En 2022 elle devrait avoisiner les 280 M€. Un montant supérieur, aux alentours de 305 M€ pourrait être prévu en 2023 en prenant en compte l'inflation.

➤ **La suppression de la CVAE en 2023**

En 2022 le montant de la CVAE s'élève à 63,3 M€, en baisse de 6,7 par rapport à 2021. Cette baisse est encore liée aux résultats des entreprises durant l'année 2020, qui étaient dégradés à cause de l'épidémie de COVID et des restrictions sanitaires.

En 2023 le montant devrait retrouver un niveau équivalent à 2019 en se positionnant autour de 70 M€.

Le projet de loi de finances pour 2023, accompagné par le projet de loi de programmation des finances publiques confirme la suppression de la CVAE sur deux ans (4 milliards en 2023 et 4 milliards en 2024).

Pour le bloc communal et les Départements, cette recette devrait être remplacée par une part de TVA égale à la moyenne de CVAE perçue au titre des années 2020, 2021 et 2022.

La dynamique annuelle de cette fraction de TVA serait affectée à un **fonds national d'attractivité économique des territoires** dont les modalités de répartition, tenant compte du dynamisme économique de leurs territoires respectifs, seront arrêtées à l'issue d'une concertation avec les collectivités locales.

IV. PRESENTATION DES ORIENTATIONS PAR MISSION

Les dépenses d'investissement hors dette, en forte augmentation en 2021 et 2022 (270,2 M€ au compte administratif 2021 et 313,9 M€ au budget primitif 2022) seront maintenues à un haut niveau en 2023 afin de financer les nouveaux projets lancés par le Département. Elles sont estimées à plus de 300 M€ hors dette.

En section de fonctionnement, l'inflation, la hausse de la contribution au fonds globalisé de péréquation et les mesures nouvelles liées au Ségur de la santé dans le champ de l'action sociale vont entraîner une hausse des dépenses, qui devraient se situer aux environs de 1 milliard 270 millions d'euros contre 1 milliard 208 millions d'euros au budget primitif 2022.

Malgré ces dépenses supplémentaires, l'Etat prévoit dans son projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 le plafonnement de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales. Ainsi, les dépenses réelles de fonctionnement devront évoluer à un rythme annuel inférieur de 0,5 point au taux de l'inflation.

1. Les ressources humaines

Regroupant 5 035 agents fin 2008, on comptabilise au 31 août 2022, 4 543 agents payés, soit 4 181 agents en poste (hors assistantes familiales). Cet effectif est composé de 3 877 personnels permanents et de 303 personnels non permanents dont 70 contrats aidés.

Cet effectif en poste est constitué majoritairement d'agents de catégorie C (60,4 %). Les agents de catégorie A et B représentant, respectivement 25,6 % et 14 % de l'effectif. Avec près de 50 % des effectifs, la filière technique est prépondérante, suivie de la filière administrative (30 %) et médico-sociale (17 %). L'âge moyen du personnel en poste (hors assistantes familiales) se situe à 47 ans et 8 mois.

Les départs en retraite s'établissent en moyenne à près de 140 départs annuels. 618 agents atteindront l'âge de 62 ans dans les deux années à venir. L'âge moyen de départ en retraite des agents du Département s'établit à 62 ans et 10 mois.

Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature et à la réactualisation du protocole général relatif au temps de travail de 2015, le temps de travail des agents de la collectivité est fixé à 1 607 h. 9,1 % des agents travaillent à temps partiel dont 90 % de femmes, soit 13 % du personnel féminin.

Au 31 août 2022, les composantes majeures de la masse salariale sont la rémunération principale pour 59 % et les primes associées à hauteur de 11,7 %.

En 2023, l'impact en année pleine des nouvelles missions déployées sur 2022 est évalué à 1,65 M€. Pour autant, la vigilance apportée à l'évolution des effectifs et la maîtrise de la masse salariale restera toujours importante (4 070 ETP en poste au 31/08/2022 contre 4 075 ETP au 31/08/2021), et continuera à s'appuyer sur une étude attentive apportée à l'évolution et aux besoins des services, dans un souci permanent de maintenir un service public de qualité, notamment de proximité dans les collèges, le secteur médico-social, environnemental ou routier.

Outre les nouvelles mesures gouvernementales liées à la revalorisation du point d'indice de 3,5 % pour soutenir les agents financièrement face à l'inflation (+4,5 M€ en 2023) et les revalorisations liées au Ségur (+2,6 M€ en 2023) détaillées dans la partie I de ce rapport, les mesures favorables en matière de politique salariale déjà déployées sur l'année 2022 vont se renforcer en 2023 afin d'accompagner les agents dans leur déroulement de carrière et dans leurs efforts de productivité :

➤ **Réformes catégorielles**

La modification des grilles indiciaires des agents de catégorie C et B respectivement à compter de janvier et septembre 2022 a un impact financier sur l'exercice 2023 de 720 000 €.

➤ **L'évolution du régime indemnitaire**

Pour la deuxième année consécutive, une enveloppe de 150 000 € a été dédiée à la prise en compte de l'expérience professionnelle des agents sur le montant de l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) tel que prévu dans le décret n°2014-513 du 20 mai 2014. Une nouvelle enveloppe de 150 000 € est ouverte sur le budget 2023 et permettra d'apporter le cas échéant une modulation au montant individuel d'IFSE des agents.

De plus, l'enveloppe dédiée au complément indemnitaire annuel CIA sera reconduite et ajustée à l'évolution des effectifs, sur la même base que l'année 2022, soit 1,5 M€.

Par ailleurs, la revalorisation du régime indemnitaire des personnels techniques des collèges va se poursuivre conformément au dispositif prévu par la délibération du 13 décembre 2019 pour ce qui concerne la part IFSE. Le coût de cette 3^{ème} et dernière phase est de 500 000 € sur l'année 2023. Ce qui représente une revalorisation globale de 1,5 M€ pour cette catégorie d'agent.

➤ **Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI)**

Compte tenu du durcissement des critères de mobilisation de contrats CAE-CUI et de l'impossibilité réglementaire de renouveler ces contrats aidés à échéance, le Département est contraint de recruter majoritairement les agents en fin de dispositif sur des contrats classiques. La transformation progressive de cette centaine de contrats aidés représente en année pleine une dépense supplémentaire de 800 000 €. A noter que l'arrêt progressif des emplois aidés induit également une réduction des recettes associées (500 000 € environ) et que les collèges, en tant qu'employeurs directs, sont également impactés.

➤ **Le glissement vieillesse technicité (GVT)**

Le GVT est un indicateur résultant du calcul de la variation de masse salariale à la suite des augmentations des rémunérations individuelles. La stabilité de l'effectif payé ne permet désormais plus d'absorber la hausse de masse salariale liée au GVT.

En 2023, à périmètre constant, le coût global des hausses d'échelons est estimé à 438 000 € hors charges.

Par ailleurs, une revalorisation du SMIC de l'ordre de 2,2 % est attendue au 1^{er} janvier 2023, elle impacterait le budget Départemental selon une estimation de 180 000 € annuel.

➤ **Une démarche favorisant la carrière des agents**

La collectivité porte une attention particulière au déroulé de carrière des agents départementaux, notamment pour favoriser l'adéquation avec les missions occupées. A ce titre, l'assemblée départementale a augmenté les quotas d'avancement de grade lors de sa séance du 7 juin 2019. Elle favorise également l'accompagnement à la préparation aux concours et aux lauréats de concours ou d'examens professionnels. Ces mesures favorables se poursuivront en 2023.

L'impact de ces évolutions de carrières est estimé à 150 000 € sur le budget 2023.

➤ **Le développement de l'apprentissage et l'accueil de stagiaires**

Dans une volonté de favoriser l'emploi des jeunes et de développer leurs compétences au service de la collectivité, la formation d'apprentis par alternance se renforce. A ce titre, ce sont 27 apprentis, soit 11 apprentis de plus qu'en 2022, qui seront formés l'an prochain principalement dans le domaine de la maintenance informatique et de l'accompagnement social. Un effort est également réalisé sur l'accueil de stagiaires de longue durée, rémunérés.

L'accueil de ces 11 nouveaux apprentis a un impact de 132 000 € sur le budget 2023, ce qui porte le coût global du dispositif « apprentissage » à 360 000 € annuels incluant les coûts de formation à hauteur de 30 000 €. Pour les stagiaires, le budget s'élève à 50 000 €.

➤ **L'action sociale au service du bien-être au travail**

Le Département maintiendra en 2022 les subventions accordées aux associations du personnel (DUC, COS et RIA) et diverses actions qui viennent en complément.

Le Département propose également des actions destinées à concilier vie familiale et vie professionnelle des agents à travers la crèche destinée aux enfants des agents départementaux, l'aide au financement des chèques emplois service universel (CESU) et une participation jusqu'à 60 % sur les chèques déjeuner.

➤ **Le développement du télétravail**

Le dispositif de télétravail régulier et pérenne a été largement déployé dans les services départementaux dans le respect des projets de direction, des exigences de production en télétravail et des souhaits des quelques 1 500 agents qui, au regard de leur expérience

récente, se sont pleinement appropriés cette organisation nouvelle du travail. Au vu du bilan positif tiré de cette année 2022, la collectivité va reconduire pour 2023 cette nouvelle modalité d'organisation du travail.

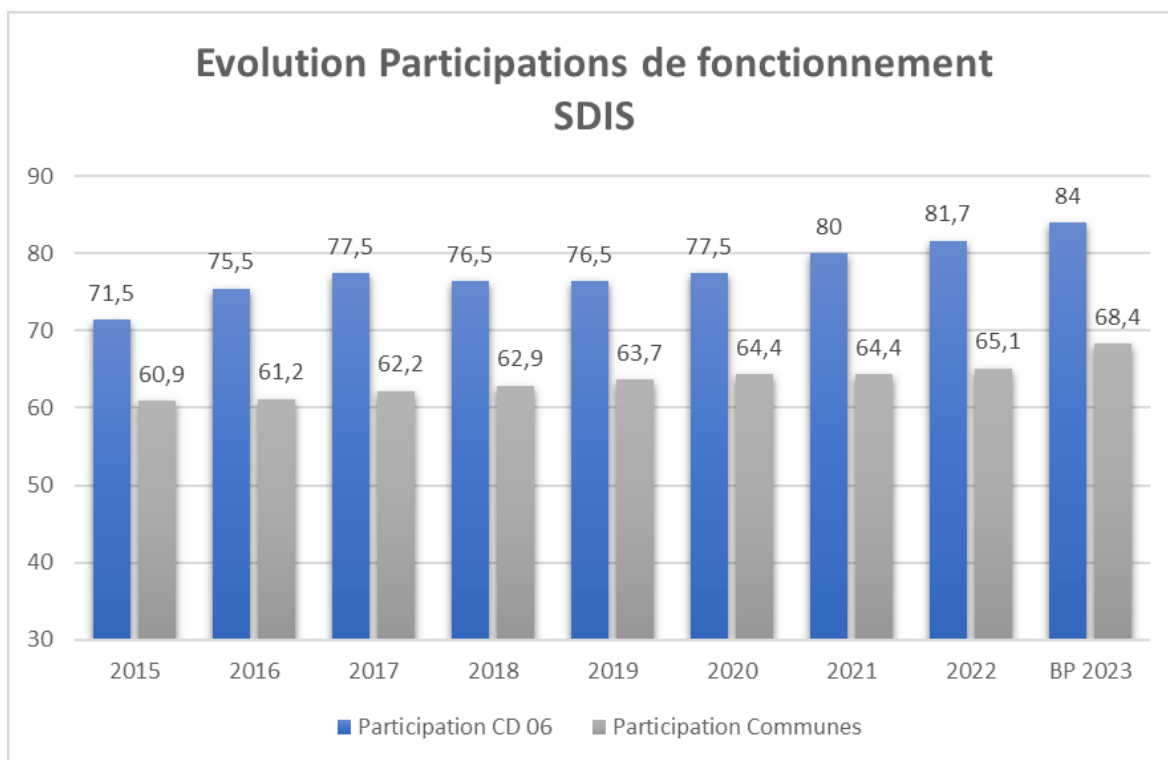
Ces mesures diverses ainsi que l'évolution naturelle liée aux carrières des agents devraient impacter la masse salariale de plus de 16 M€ soit une hausse de 7,6% au regard du budget prévisionnel 2022.

2. Soutien aux missions de sécurité

➤ SDIS :

Le Département poursuivra en 2023 son soutien au SDIS, fortement mobilisé ces dernières années. Le montant de la contribution est évalué à 84 M€ contre 80 M€ en 2022.

Depuis 2015 l'engagement financier du Département au fonctionnement du SDIS a évolué de 24 %, soit 2 fois plus vite que celui des communes (12 %)



Le SDIS 06 est également impacté par les évolutions réglementaires, telles que la revalorisation du point d'indice et de l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C.

Une subvention d'investissement de 4,5 M€, en hausse de 1 M€ par rapport à 2022 sera également attribuée au titre du plan d'investissement bâtementaire 2022-2026.

➤ FORCE 06

Le service poursuivra ses actions dans le domaine de la prévention des risques d'incendie de forêt et dans les travaux d'entretien en régie des pistes et citernes DFCI conformément au PDPFCI 2019-2029, signé en mai 2020 par le préfet, mais également sur

les sentiers inscrits au PDIPR et dans les parcs naturels départementaux. Le service participera également au Réseau forestier de surveillance et d'alerte (RFSA) dans le cadre du protocole 2021-2025 signé avec l'État, et assumera les missions opérationnelles qui lui seront confiées dans le domaine des risques naturels. De plus, les travaux de reconstruction des ouvrages détruits par la tempête ALEX, notamment sur les communes de Clans, Breil-sur-Roya et Fontan, seront poursuivis.

3. Le numérique :

En 2023, outre les mesures liées à la stratégie SMART Deal détaillées dans la partie II.2 du rapport, d'autres actions sont prévues dans ce domaine :

➤ Systèmes d'informations

L'augmentation des attaques informatiques, pouvant occasionner des dommages importants pour la collectivité de plus en plus digitalisée dans l'exécution de ses politiques publiques, nécessite de renforcer la cybersécurité. En lien avec le plan de continuité d'activité, un plan de gestion spécifique lié aux cyberattaques est en cours de déclinaison afin d'améliorer la réactivité et diminuer les impacts en cas de dommages. Un audit de sécurité des systèmes d'information va être mené afin d'évaluer la maturité et déterminer des axes d'amélioration continue.

Des outils de protection supplémentaires vont être déployés comme la double authentification et le cloisonnement des accès au système d'information, en lien avec une poursuite de la sensibilisation aux cyber risques des agents au sein du SMART Corner. La modernisation et l'adaptation du socle technique aux besoins numériques évolutifs se poursuivent et s'inscrivent dans l'objectif de garantir la meilleure performance possible en ajustant les capacités de stockage à l'usage, renforçant la performance des réseaux dans les sites distants et en proposant une meilleure résilience des systèmes d'informations avec une étude en cours afin de disposer d'une deuxième salle informatique et renforcer le plan de reprise d'activités (PRA) et de continuité (PCA).

4. Solidarités humaines

Dans un contexte d'incertitudes multiples, le Département, chef de file des politiques sociales, poursuivra son implication dans sa stratégie de soutien auprès des personnes vulnérables, de prévention et de lutte contre la pauvreté et les inégalités d'accès aux soins.

Outre les dépenses supplémentaires en lien avec les nouvelles mesures gouvernementales liées au Ségur de la santé développées dans la partie I de ce rapport, l'année 2023 sera marquée par l'amplification des actions déjà conduites par le Département et le développement de nouvelles interventions à destination des publics les plus fragiles en matière d'accueil social, de perte d'autonomie, d'handicap, d'insertion, de protection de l'enfance et de santé.

Par ailleurs, le Département aura aussi à évaluer les incidences financières des textes législatifs actuellement débattus au Parlement, et notamment du projet de loi de financement de la sécurité sociale 2023 particulièrement pour les politiques publiques de l'autonomie et du handicap.

L'année 2023 permettra également le développement d'une offre globale en santé sexuelle sur l'ensemble du territoire.

A ce titre, plusieurs actions d'ampleur marquant le volontarisme du Département seront déployées sur chacune des politiques :

➤ **Politiques d'aide aux personnes âgées et en situation de handicap :**

Dans le respect des orientations du schéma de l'autonomie voté en décembre 2021 qui définit la politique départementale de l'autonomie en faveur des personnes âgées et en situation de handicap pour les 5 années à venir, diverses actions seront menées avec notamment :

- le développement de l'habitat inclusif avec la signature de la convention tripartite avec la CNSA et l'Etat projetant la réalisation de 35 projets d'ici à 2029, ces actions étant pilotées par la conférence des financeurs de l'habitat inclusif ;
- l'accompagnement des projets inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement ambitieux sur la période 2022/2028 concernant 16 EHPAD et d'un montant de l'ordre de 55 M€, pour améliorer notablement les conditions d'accueil des résidents et les conditions de travail des équipes en limitant l'impact de ces investissements sur le prix de journée.

L'année 2023 sera une année particulièrement importante pour les deux premiers axes du schéma (« l'accès aux droits et la coordination des acteurs » et « la prévention et la fluidité des parcours ») avec la création au 1^{er} janvier 2023 de la Maison départementale de l'autonomie (MDA) permettant d'apporter au plus près des usagers seniors et en situation de handicap une réponse adaptée à leur situation en termes de droits et d'accompagnement ;

En 2023 paraîtra également avant le 30 juin 2023, le nouveau cahier des charges des services autonomie à domicile SAAD.

Dans ce sens, les actions développées dans la politique en faveur des personnes âgées concernant le Centre des métiers de l'autonomie (CDMA) et l'habitat inclusif concernent également le public des personnes en situation de handicap.

S'y ajoute la mise en œuvre des transformations de l'offre projetées dans les CPOM des associations gestionnaires d'établissements pour personnes en situation de handicap qui seront poursuivies.

Les perspectives 2023 concernant la MDA et les SAAD s'appliquent également aux personnes handicapées.

➤ **Politique Enfance et famille :**

La stratégie départementale ainsi déployée, dont les évolutions s'inscrivent pleinement dans les priorités retenues par le nouveau schéma départemental de l'enfance 2022-2026, marque la volonté du Département de faire évoluer son offre en l'adaptant aux besoins identifiés sur le territoire maralpin.

- Sur la prévention : l'ouverture de la première « Maison des 1000 premiers jours » à Nice suivie en 2023 d'une seconde à Grasse, permettra d'apporter à la population maralpine une offre de services innovante et performante dans l'accompagnement à la parentalité et de répondre aux engagements de la contractualisation. Ce projet se conjugue à la démarche « petits pas grands pas », outil de formation à une pratique commune des professionnels. En parallèle, les actions de prévention de la PMI seront intensifiées et équitablement déployées sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes avec l'évolution et la transformation des actuels centres de planification en centres de santé sexuelle et reproductive.
- Sur la protection de l'enfance : le Département approfondira en 2023 la restructuration et la diversification de ses dispositifs afin d'adapter son offre aux besoins des mineurs protégés, en danger ou en risque de l'être. La contractualisation avec l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale, signée fin décembre 2021 pour une durée de 3 ans, va permettre d'ouvrir trois Maisons d'enfants à caractère social (MECS) à visée thérapeutique en 2023 afin d'apporter aux mineurs porteurs de troubles les conditions d'un accueil adapté à leurs besoins. L'équipe mobile départementale de pédopsychiatrie à destination des jeunes de l'ASE, initiée fin 2022, finalisera quant à elle son déploiement et pourra apporter une réponse complémentaire indispensable au repérage et à la bonne prise en charge de ces jeunes à profils spécifiques.

Au déploiement de ces projets est associée la restructuration du Foyer de l'enfance dont l'offre de service permettra un accueil d'urgence de qualité sécurisant pour les enfants confiés entrant dans le dispositif de protection de l'enfance.

En lien avec la direction des territoires et de l'action sociale, la direction de l'enfance maintiendra son engagement dans l'accompagnement à l'autonomie des jeunes et la lutte contre les « sorties sèches ».

Le partenariat avec les autres institutions intervenant dans le champ de la protection de l'enfance (Protection judiciaire de la jeunesse, Parquets, Tribunal judiciaire, Education nationale, ...) sera approfondi.

Les actions destinées à promouvoir le métier d'assistant familial et les campagnes de recrutements seront renforcées pour favoriser ce mode d'accueil favorable au bon développement des mineurs.

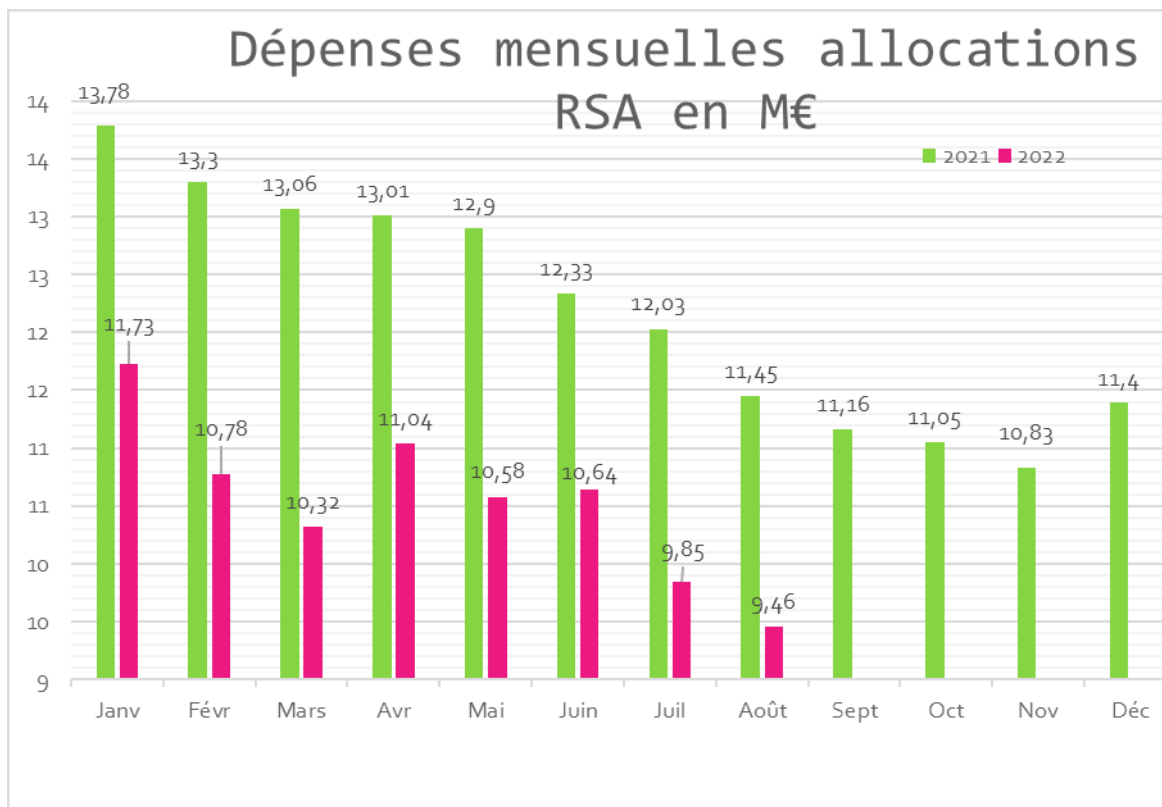
Enfin, le Département maintiendra un haut niveau d'exigence vis-à-vis des établissements (crèche et Maisons d'enfants à caractère social -MECS) et professionnels en charge de l'enfance (assistants maternels et maisons d'assistants maternels) en continuant à appliquer un plan de contrôles exhaustif

➤ **Politique RSA**

Le renforcement des dispositifs d'insertion ainsi qu'une situation de l'emploi favorable depuis la fin de l'année 2021 ont permis une baisse de nombre d'allocataires du RSA de près de 11 % sur la période, passant de 22 037 allocataires en décembre 2021 à 19 627 en juillet 2022.

Corrélativement, la dépense d'allocation a considérablement chuté, et ce malgré la

revalorisation de 4 % à compter du 1^{er} juillet 2022.



Ces résultats sont le fruit d'une politique ambitieuse et énergique, qui combine :

- L'augmentation des opportunités d'emploi passant par la mise en relation entre demandeurs et employeurs via le déploiement de l'action de médiation à l'emploi, avec plusieurs milliers d'offres d'emploi fléchées vers les bénéficiaires du RSA. Elle inclut également des outils de levée des freins au retour à l'emploi.
- Le renforcement de l'accompagnement à l'emploi se traduisant en particulier par :
 - la mise à disposition d'une flotte de véhicules, d'un diagnostic mobilité ainsi que d'une action de passage du permis de conduire intensive ;
 - le déploiement d'une crèche familiale départementale afin de favoriser le retour à l'emploi du ou des parents.

En outre, les actions de médiation seront maintenues, telles :

- « Flash emploi », qui propose un accompagnement intensif aux nouveaux entrants et bénéficie à 4.000 allocataires chaque année ;
- la médiation à l'emploi qui capte plus de 3 000 offres d'emplois et les propose aux bénéficiaires du RSA ;
- les Centres d'orientation RSA (CORSA), qui reçoivent individuellement plus de 10.000 personnes par an, dans les jours qui suivent leur demande de RSA ;
- le dispositif « Contact » qui propose un accompagnement « intégral ». En 2023, plus de 11.000 personnes seront accompagnées dans ce cadre.

- Le renforcement du dispositif de contrôle et de lutte contre la fraude :
 - la lutte contre la fraude, avec un focus particulier sur l'identification des travailleurs indépendants ne déclarant pas leur statut ;
 - le contrôle à l'ouverture du RSA, qui porte notamment sur les conditions d'éligibilité des travailleurs indépendants et des étrangers ressortissants européens ;
 - la suspension du RSA pour absence de démarches de recherche d'emploi ou d'insertion.

➤ **Politique Fonds de solidarité pour le logement**

Les crédits FSL seront maintenus afin de répondre à une éventuelle hausse des demandes d'aides au regard de la crise énergétique à venir.

➤ **Fonds social à la maîtrise de l'énergie (FSME)**

Désireux d'une part d'accroître ses efforts de réduction du recours aux énergies fossiles et d'autre part, face au conflit Russie/Ukraine et ses conséquences sur les approvisionnements énergétiques et de leur impérative maîtrise au niveau national, le Département fait le choix d'élargir l'accès au FSME à l'ensemble des ménages de son territoire.

Ces modifications portent principalement sur :

- l'élargissement de la possibilité de demande de contribution du fonds jusqu'ici soumise à ressources, à tous les ménages quels que soient leurs revenus (les montants subventionnés sont eux dégressifs en fonction des revenus) ;
- l'augmentation du plafond des subventions ;
- la possibilité de solliciter une seconde subvention cinq ans après l'obtention de la première dans le cas de travaux phasés ;
- la déduction du revenu de référence, du montant annuel total des échéances de l'éventuel emprunt immobilier attaché au bien objet des travaux subventionnés ;
- la mise en place d'un dispositif particulier afin d'aider à la transition énergétique sur les modes de chauffage (cf partie II GREEN Deal).

Pour mémoire, de janvier à août 2022, plus de 400 aides FSME ont été accordées pour un montant de 450 000 €.

➤ **Politique Santé**

Aujourd'hui la volonté du Département est d'intégrer la dimension santé dans l'ensemble des politiques publiques départementales, via l'élaboration d'un Plan Santé 2023-2028. L'objectif est d'accompagner et promouvoir la santé publique, développer une culture commune en santé et évaluer l'impact en santé de l'ensemble des politiques publiques conduites par la collectivité.

Le Département lancera de nouveaux appels à projets « soutien à la recherche et à l'innovation », annuels depuis 2006, afin de développer la télémédecine, répondre aux appels à projets nationaux et régionaux...

Des actions en santé publique seront de nouveau menées, particulièrement pour le dépistage et la prévention des cancers du sein, colorectal et du col de l'utérus. De même les campagnes de vaccination recommandées pour la population générale ainsi que pour les personnes fragiles ou plus exposées par leur métier seront pérennisées.

Concernant la lutte contre les inégalités d'accès aux soins et la désertification médicale, un diagnostic territorial sera élaboré afin de cibler les zones prioritaires au développement d'offre de premiers recours et des lieux sanitaires de proximité seront mis en place, dispensant des soins primaires, avec le déploiement d'une antenne médicale mobile pour aller au plus près des usagers grâce à l'acquisition d'un bus aménagé et connecté.

Le Département participera à des manifestations sportives au titre de la convention partenariale « ma santé, j'y tiens », pérennisera la ligne téléphonique dans le cadre de la santé mentale et aide alimentaire dédiées aux étudiants.

Enfin, le Département ouvrira en 2023 l'Institut du cancer départemental Axel Kahn en partenariat avec La Ligue contre le cancer et le Centre Antoine Lacassagne ; véritable structure de prévention de soutien et d'accompagnement au bénéfice des usagers touchés ou préoccupés par le cancer. Une enveloppe de 6,7 M€ en 2022 et 1,7 M€ en 2023 y est consacrée pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne Clinique Mozart.

L'institut sera un espace d'accueil, d'information, d'orientation et de conseil sur la prévention, le dépistage, le parcours de soins en cancérologie, l'après cancer, et sera gratuit pour tous les Maralpins. Il est destiné aux patients, à leurs proches, aux aidants et au grand public. Les services proposés permettront un parcours de soin global par un accompagnement personnalisé du patient et par la proposition de soins de support et d'ateliers d'éducation thérapeutique. Les usagers y trouveront également des informations administratives, financières, juridiques et professionnelles

5. L'action culturelle

Le Département poursuit ses actions pour le soutien et la diffusion de la culture dans les domaines de l'art vivant, de la musique, du théâtre, de la danse, du cinéma et du patrimoine.

➤ Le cinéma

Pour 2023 trois nouvelles actions en faveur du cinéma seront développées :

- Une *Semaine de la Critique XXL* : la *Semaine de la Critique* – organisée par le Syndicat français de la critique de cinéma et des films de télévision – qui développe tout au long de l'année et pendant le festival de Cannes plusieurs actions pédagogiques en direction des collégiens cannois, sera désormais élargie aux collégiens des communes du Moyen et Haut pays.
- « Les avant-premières des Alpes-Maritimes » proposées à tous les habitants du Moyen et Haut Pays dans le cadre du cinéma itinérant.

- « Carte blanche Cinéma Jean-Paul Belmondo » : rencontres et débats sur les enjeux de la production, diffusion, exploitation, formation, éducation à l'image autour d'une personnalité du cinéma et de ses invités, à destination des professionnels et futurs professionnels, des cinéphiles et amateurs.

➤ **Service du patrimoine culturel**

Développement du programme départemental pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine fortifié des Alpes-Maritimes (2022-2026), engagé en 2022 et concernant près de 80 ouvrages significatifs du XVI^e au XX^e siècle, visant à susciter un véritable tourisme patrimonial et de mémoire autour de l'histoire des fortifications. Ce dispositif de soutien financier permet d'effectuer les travaux de conservation des édifices, d'accessibilité au public, de sécurisation et de mise en réseau.

Après la désignation en 2022 d'un prestataire programmiste pour la réalisation d'un centre dédié à l'histoire des fortifications des Alpes-Maritimes, la « Cité des forts » implantée au fort de la Revère, 2023 sera l'occasion de sélectionner un maître d'œuvre en charge de sa conception et de sa réalisation.

Poursuite de l'action départementale pour la restauration et la valorisation du patrimoine culturel civil (au bénéfice des fondations, associations et propriétaires privés), fléchant les patrimoines de villégiature, vernaculaires, les façades remarquables, les musées privées.

Accélération de la valorisation scientifique et éducative de la Grotte du Lazaret par la mise en œuvre du projet collectif de recherche (PCR) avec les Universités de Nice et de Turin, afin de confirmer l'ambition scientifique de cet établissement, nourrir ses actions de valorisation et de médiation en direction de tous les publics.

➤ **Musée des merveilles**

Le Musée départemental des Merveilles à Tende est consacré au site de gravures rupestres des vallées des Merveilles et de Fontanalbe ainsi qu'à l'archéologie et à l'histoire de la haute vallée de la Roya. Il a l'ambition d'éclairer et de faire connaître le parcours matériel et spirituel des hommes qui ont fréquenté cette région depuis le Néolithique jusqu'au siècle dernier.

En 2023, le Musée des Merveilles présentera au public l'exposition originale « Mondes souterrains » portant sur les mines protohistoriques et historiques du Mercantour à partir du site de la Mine de plomb argentifère de Vallauria (Commune de Tende).

En décembre, une seconde exposition « On the road/Sur la route » (titre provisoire) permettra de retracer l'histoire de la *Route du Sel* dans la vallée de la Roya et de faire un focus sur les vestiges archéologiques récemment révélés par la tempête Alex. Elle sera l'occasion de faire le lien entre le passé et le présent.

Une partie du budget de l'année 2023 sera dédiée à deux projets complémentaires : la mise en place d'une boutique en ligne pour la vente de ses produits, ainsi que la conservation préventive (anoxie) d'objets ethnologiques de la Haute Roya récemment transférés au musée.

➤ **Musée des arts asiatiques (MAA)**

Du 18 février au 10 juin 2023, le MAA présentera une exposition intitulée *L'Asie sans réserve* (titre de travail) regroupant des œuvres du musée rarement montrées par obligation de conservation, complétées d'œuvres asiatiques issues des réserves de musées partenaires du département. L'objectif de ce projet est de positionner le MAA comme tête de réseau dans le domaine des arts de l'Asie à l'échelle des Alpes-Maritimes.

Le MAA programme également une exposition du 1^{er} juillet au 3 décembre 2023 consacrée à la place du tatouage dans l'estampe japonaise.

Parallèlement, le MAA continue son action de promotion d'artistes contemporains avec une exposition de l'artiste japonais Season Lao qui n'a pu se tenir en 2022 en raison des difficultés d'organisation de projets internationaux suite à la pandémie.

Dans une stratégie de renforcement d'usages et d'ouverture au plus large public, le MAA s'équippa en 2023 de projecteurs en terrasse de son bâtiment, afin d'organiser des soirées cinéma en extérieur et de réaliser du wall-mapping (images projetées) à partir de son architecture.

➤ **Espace culturel Lympia**

L'espace Lympia proposera du 15 mars au 28 mai 2023 une exposition intitulée *Gardiens zéro six* qui présentera les photographies réalisées par l'artiste anglais Rip Hopkins.

Du 17 juin au 15 octobre 2023 une importante exposition sur l'œuvre de Victor Vasarely marquera un nouveau temps fort de l'espace.

➤ **Micro-Folie Départementale**

Le Département maintient le dispositif de soutien à la création de Micro-Folies (Espace culturel numérique) sur le territoire maralpin, en faveur des communes notamment, adopté par par délibération prise le 3 février 2020 par l'assemblée départementale. Grâce au financement du Département, des Micro-Folies se sont créées sur l'ensemble du territoire : Vence, Grasse, Cannes, Roquefort-Les-Pins, Beausoleil. En 2023, d'autres Micro-Folies pourraient voir le jour, notamment à Cagnes-sur-Mer, Mougins, Comtes, Mandelieu- La-Napoule...

La première Micro-Folie départementale, qui a ouvert ses portes à Nice en mai 2021, propose de nombreuses activités autour de la réalité virtuelle s'appuyant sur des expériences immersives pour découvrir les chefs d'œuvres de l'histoire de l'art. Le patrimoine maralpin y est également mis en valeur à travers des outils numériques. Toutes les activités sont gratuites.

En 2023, la Micro-Folie départementale présentera une exposition de la photographe française Mathilde Oscar - qui vit à Cannes - intitulée « Hors du temps ». Dans un jeu subtil de référence à l'histoire de l'art, l'artiste mêle dans ses œuvres les codes de la peinture classique avec la photographie et le traitement numérique. Elle obtient ainsi des photographies que l'œil confond avec de véritables peintures dans une atmosphère hors-du-temps très particulière. Certaines de ses œuvres font appel à la réalité augmentée.

La Micro-Folie proposera également de nouveaux contenus numériques comme la visite de Notre-Dame de Paris en réalité virtuelle, l'immersion et l'interaction dans la Grèce ou l'Égypte ancienne grâce à une reconstitution 3D spectaculaire (partenariat UBISOFT/Assassin's Creed), ainsi que des retransmissions en direct d'événements musicaux maralpins ou nationaux (Orchestre de Cannes, Opéra de Paris...)

Le patrimoine maralpin remarquable fera l'objet d'une numérisation complète qui permettra une présentation des édifices en 3D sous différentes formes : hologrammes, réalité virtuelle...

➤ **Médiathèque départementale**

Le Département des Alpes-Maritimes a structuré sa politique de lecture publique via un schéma départemental de développement de la lecture publique pour 2022-2025 (adopté par délibération prise le 17 décembre 2021 par l'assemblée départementale) dont les orientations sont les suivantes :

- accompagner la modernisation et la transformation des médiathèques du réseau départemental en tiers lieux culturels, sociaux et éducatifs ;
- contribuer à l'équité en matière d'accès à la culture, au savoir et à l'information à l'échelle départementale ;
- favoriser les coopérations autour du livre, de la vie littéraire et de la culture numérique à l'échelle départementale.

Dans le cadre de ce schéma, le Conseil départemental a créé un dispositif de soutien financier "*Des médiathèques dynamiques au service du public et des territoires*" (2022-2024) sur les projets de rénovation ou d'extension des médiathèques du réseau départemental, l'équipement ou le renouvellement en mobilier, le matériel informatique et numérique ainsi que l'enrichissement du fonds documentaire.

Un programme de formations à destination des professionnels et des bénévoles des médiathèques des Alpes-Maritimes est également structuré sur l'année, 33 formations organisées en 2021.

➤ **Archives Départementales**

Compétence obligatoire du Conseil départemental, le service départemental des Archives assume cinq missions réglementaires inscrites dans le *Code du patrimoine* : collecte, conservation, tri-classement-inventaire, mise à disposition des usagers, valorisation.

En 2023, les Archives départementales organisent une exposition, assortie d'un catalogue et un colloque international réunissant seize historiens universitaires experts dans le domaine sur l'électricité dans les Alpes-Maritimes (XIX^e-XX^e siècles). Le colloque aura lieu à Nice sur une durée de 3 jours.

En 2023, le nouveau portail des Archives départementales sera mis en ligne, donnant une visibilité accrue aux sources collectées et à leur accessibilité, ainsi qu'aux documents numérisés et mis en ligne. Enfin l'offre de valorisation (exposition, publication) sera renforcée (expositions numériques, document du mois...).

6. Actions éducatives

➤ Rénovation des collèges

Parallèlement au nouveau plan collège 2028 (d'un montant de 300 M€), de nombreuses réhabilitations sont prévues telles que la modernisation de l'internat du collège Auguste Blanqui à Puget-Théniers, la mise à niveau des collèges les Vallergues à Cannes, Pierre Bonnard à le Cannet, Albert Camus à Mandelieu-la-Napoule, Roger Carles à Contes, la Bourgade à la Trinité et Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer, l'Eganaude à Biot et l'école Freinet à Vence.

Le Département poursuit la mise en œuvre du plan de rénovation énergétique, le verdissement des cours de récréation pour résorber les ilots de chaleur et la création de studios multimédia dans différents collèges.

Des études de travaux sur les gymnases vont être entamés sur l'année 2023, dont la fermeture du plateau sportif couvert du collège Sydney Bechet à Cannes et la construction de gymnases pour les collèges Jean Giono à Nice, Les Bréguières à Cagnes sur mer, Gérard Philipe à Cannes, Bellevue à Beausoleil et Sadi Carnot à Grasse.

➤ Restauration scolaire

Pour l'année scolaire 2022/2023, l'ensemble des collèges du Département sont intégrés au projet de lutte contre le gaspillage alimentaire lancé en 2019/2020. Ils seront de nouveau accompagnés d'une diététicienne, pour mettre en place la loi Egalim au sein des restaurants scolaires du Département.

Plusieurs nouvelles actions pédagogiques seront proposées au cours de l'année afin de sensibiliser élèves et agents autour d'ateliers de sensibilisation et de trois concours : un concours de slam ayant cette année pour thème le gaspillage alimentaire, un concours des chefs qui cuisineront un repas autour de la mer et des rivières et un concours de pâtisserie.

Enfin, des rencontres entre agriculteurs et collégiens seront organisées pour faire connaître le métier et faire découvrir aux collégiens l'origine des produits.

➤ Cantine 06

Par solidarité, le département a voté la prise en charge d'un euro par repas consommé pour les réfugiés Ukrainiens à la rentrée 2022-2023, au même titre que les élèves bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire dont les forfaits 1, 2 et 3 jours ainsi que les repas du soir des internes sont désormais également éligibles à cette aide.

➤ Actions éducatives

En 2022-2023, les actions éducatives s'enrichissent, entre autres, d'activités novatrices :

- Semaine collégienne de la mémoire et du patrimoine au Fort de la Drete : Une journée d'ateliers et d'animations autour de la première guerre mondiale et du patrimoine militaire architectural est organisée par les Directions de l'Education et de la Culture.
- Maison de la sécurité routière : simulateur de sécurité routière en réalité virtuelle
- Cie Magali Lesueur : spectacle-débat-atelier sur l'Egalité filles/garçons, la prévention des discriminations, le harcèlement et les violences faites aux femmes

- G-Addiction : Le village de l'Égalité filles/garçons
- Opéra de Nice : Un après-midi et une soirée pour rencontrer une œuvre, échanger avec les artistes, et se plonger dans l'univers d'un musée numérique à la Microfolie.

➤ **Excellence**

Poursuite du dispositif de valorisation de l'excellence pour les mentions TB au baccalauréat (avec une récompense de 200 €) et pour les Mentions TB au diplôme national du brevet (PASS Excellence 06 d'une valeur de 160 €).

7. Emploi et Enseignement supérieur

➤ **Programme en faveur de l'insertion par l'emploi et de solidarité**

Grâce à ses actions conduites en partenariat avec la CMAR PACA, le Département contribue à la sortie d'allocataires du RSA pour un retour à une activité.

Il favorise indirectement l'emploi dans le domaine du numérique par des actions dans le cadre de la solidarité territoriale, notamment en collaboration avec le SYMISA pour le pilotage de la technopole Sophia Antipolis.

Par ailleurs, le Département maintient son soutien à la labellisation de l'Institut interdisciplinaire d'intelligence artificielle (3IA) sur les thématiques de la santé, la biologique numérique et les territoires intelligents.

➤ **Programme enseignement supérieur-recherche et vie étudiante**

Le Département poursuit sa politique en faveur des actions qu'il juge prioritaires relevant de l'enseignement supérieur-recherche-vie étudiante, dans le cadre de la loi NOTRe (adoption en 2018 d'une convention territoriale d'exercice concertée avec la Région) et du Contrat d'avenir État-Région 2021-2027 par lequel il s'engage à financer 12 opérations pour un montant total de 7,53 M€.

Par ailleurs, il subventionne le cycle Moyen-Orient Méditerranée de Sciences Po Paris à Menton.

8. Sport et jeunesse

➤ **Les Sports**

- Activités sportives et de bien-être

En 2023, des prestations d'encadrement d'activité sportives et de bien être en phase test au sein de 5 EHPAD vont être proposées.

Il s'agit d'organiser des séances d'activités physiques régulières et adaptées durant 6 mois avec une première évaluation à 3 mois. L'objectif de ces séances est de permettre aux résidents de préserver leur autonomie, diminuer le risque de chute mais aussi d'améliorer leurs capacités physiques et fonctionnelles.

- Cols connectés 06

Le dispositif « cols connectés 06 » inauguré en 2022 est une expérience pensée pour les amateurs de cyclisme et amoureux du territoire en faisant découvrir 5 cols majeurs du Département. Ce projet est amené à évoluer et être développé et amélioré.

- Plan ski

En décembre 2020, le Département a renforcé la prise en charge financière par le Département de la pratique du ski le mercredi et l'a étendue à l'ensemble des communes du département. Parallèlement, pour la pratique du ski scolaire, la participation financière du Département a été augmentée en faisant passer la participation aux transports pour les écoles primaires de 3 € à 10 € par enfant et par sortie, en instaurant une prise en charge de 10 € par enfant pour la restauration prise en station.

- Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 - Coupe du Monde de Rugby France 2023

Deux événements sportifs planétaires se dérouleront en France en 2023 et 2024 ; la Coupe du Monde de Rugby et les Jeux olympiques et Paralympiques en 2024.

Le Département sera au cœur de la dynamique et accueillera certaines rencontres sportives et délégations. Diverses actions auprès des jeunes seront proposés dans ce cadre dès 2023.

➤ **La jeunesse**

- Ecoles départementales de pleine nature

L'ouverture récente des 3 écoles de pleine nature en montagne aux collégiens en séjour d'intégration et plus spécifiquement à Auron en séjour de ski rencontre un très vif succès.

Pour les séjours de l'automne 2022, les collèges ont été encore plus nombreux à déposer leur candidature. 25 collèges ont été accueillis dans le cadre de 20 séjours de 3 jours et 5 de 5 jours, pour un total de 2 678 collégiens représentant 9 398 journées.

En séjour neige en 2023, 12 séjours de 5 jours sont proposés, dont 1 séjour à l'école de la Colmiane et 1 à Valberg à titre expérimental. 22 collèges ont été retenus, soit 1391 collégiens, soit plus du double de l'année dernière, ce qui représente 6 955 journées.

- Conseil Départemental des Jeunes

En novembre et décembre 2023 de nouvelles élections se dérouleront dans 27 collèges organisateurs en vue de désigner les nouveaux conseillers départementaux jeunes qui composeront l'assemblée Jeunes du mandat 2023-2025.

9. Solidarité territoriale

L'aide aux collectivités se poursuit avec « Les Contrats de territoire Urbains 2026 », outil créé en 2020 par le Département afin de soutenir la mise en œuvre des projets de territoire des grandes collectivités (villes centres et EPCI).

Parallèlement, des Appels à Projets seront lancés sur les thématiques innovantes et concernant des enjeux pour le Département. Les communes non concernées par la contractualisation continueront de bénéficier du soutien départemental en fonction du règlement des aides aux collectivités en cours d'actualisation.

Par ailleurs, le fonds transport lancé en 2011 se poursuivra avec les versements correspondant à la contractualisation en faveur des opérations Bus-tram créé entre la gare d'Antibes et Sophia-Antipolis et les pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Cagnes-sur-Mer et Nice.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, la solidarité territoriale se traduit par des aides pour assurer la viabilité hivernale de la voirie, la sécurité des fêtes traditionnelles ainsi que les participations départementales aux syndicats mixtes des stations de montagne. Ceux-ci sont indispensables à l'activité économique et participent à l'attractivité du haut pays. Par ailleurs, un accompagnement technique, stratégique et financier de l'abattoir du Mercantour, qui participe au maintien de l'élevage en montagne, relève de ce programme. Des investissements permettant d'accompagner les stations vers un développement 4 saisons seront programmés.

L'agence d'ingénierie départementale, Agence 06, lancée en 2020 poursuivra l'assistance technique, juridique et administrative qu'elle apporte à ses communes adhérentes.

10. Logement et aménagement du territoire

Le Département priorise ses actions en matière de logement en répondant à ses engagements pris dans le cadre des programmes de rénovation urbaine et en soutenant les actions de l'opérateur départemental Habitat 06 avec notamment ses projets pilotes en matière de logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes handicapées et dans le haut-pays pour apporter une dynamique aux Vallées.

Afin d'accompagner et mobiliser les habitants du département pour la rénovation énergétique du parc bâti, la politique développée l'an dernier pour amplifier cette dynamique et favoriser des rénovations énergétiques de qualité se poursuit : elle s'appuie sur le programme national SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) désormais identifié comme « FranceRénov ». En sus de l'accompagnement en ingénierie proposé dans ce cadre, le Département, subventionne les travaux et offre un partenariat avec les acteurs de l'emploi et de l'artisanat afin de générer des emplois locaux et des gains d'expertise pour les entreprises.

En complément, le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat rural mené en collaboration avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) évolue avec l'introduction de critères patrimoniaux.

En section de fonctionnement, la politique d'aménagement participe au financement de l'Établissement public d'aménagement en charge de la mise en œuvre de l'Opération d'intérêt national de la Plaine du Var, conformément au protocole financier et à son avenant adoptés (projet partenarial d'aménagement).

11. Gestion du patrimoine et des moyens de la collectivité

La politique poursuivie par le Département en matière d'entretien et de travaux dans les bâtiments départementaux – 300 000 m² hors collèges - revêt un enjeu majeur dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses publiques, d'amélioration des services publics et de sécurité sanitaire. Le Département s'est engagé dans une politique immobilière durable ambitieuse et verte visant la rationalisation et l'optimisation de sa gestion patrimoniale (occupation des locaux, loyers et cessions) et de sa gestion technique (maintenance et entretien des bâtiments). Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de la collectivité en matière de SMART Deal avec notamment des bâtiments connectés et de GREEN Deal en visant une empreinte carbone réduite.

12. Modernisation infrastructures routières et portuaires

Les propositions d'orientations budgétaires concernant le secteur des infrastructures de transport pour 2023 s'articulent sur deux axes.

- Une montée en puissance des investissements pour l'adaptation du réseau routier départemental, du réseau des pistes cyclables et la participation pour l'amélioration des réseaux portés par d'autres maîtres d'ouvrage. A ce titre c'est le réseau autoroutier concédé à ESCOTA qui est aidé dans ses liaisons avec les voies départementales mais également une forte implication dans le projet ferroviaire Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA).
- Une remise en condition de circulation résiliente des voies dégradées dans la vallée par la tempête Alex. Ainsi, après deux années passées à rétablir des conditions d'accès presque normales dans la vallée de la Roya, les efforts pour 2023 porteront sur les secteurs qui génèrent encore des difficultés de passage (secteurs en alternat). En outre, la reprise effective des travaux de percement du tunnel de Tende va conduire à la reprise du financement de la participation départementale.

Ces deux axes visent à améliorer substantiellement les conditions de circulation sur le réseau routier départemental tant en fluidité qu'en sécurité grâce :

- aux travaux sur l'échangeur de la Paoute sur la RD 6185, réalisés en quasi-totalité sur l'année,
- aux travaux de mise en conformité des tunnels de Castillon à finir en 2023 et ceux de Mescla-Reveston largement engagés,
- à la continuation de l'amélioration de la desserte de la technopole de Sophia Antipolis en études (RD 635, carrefour des Lucioles), et en travaux (giratoires améliorés),

Les orientations comportent également un fort volet d'infrastructures cyclables, en complément, pour assurer un transfert modal réel et participer à une mobilité plus verte et un désengorgement du réseau routier.

L'enquête ménage sur les déplacements devant s'achever en 2023, permettra de se projeter dans le futur pour apprécier les besoins à venir. Ainsi, les programmes de travaux à réaliser seront fondés sur l'évolution de la mobilité des maralpins.

➤ Les ports

Sur le budget annexe des ports de Villefranche, pour l'exercice 2023, d'importants investissements sont envisagés pour continuer la valorisation du patrimoine portuaire départemental. Les actions concernent principalement :

- le quai de la jetée (travaux d'affouillements et travaux revêtement du sol),
- le ponton E (début des travaux),
- la poursuite des études pour la caserne Dubois,
- l'enrochement et le réaménagement du terre-plein Rochambeau.

Sur le budget principal, le département poursuivra sa politique de soutien à la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) ainsi qu'aux pêcheurs professionnels.

13. Mission Reconstruction des Vallées

Le coût total des travaux de reconstruction est estimé à 304,1 M€ :

- 256 M€ pour les travaux de voirie dont :
 - o 145 M€ de travaux d'urgence,
 - o 41 M€ de travaux de confortement
 - o 70 M€ de travaux de résilience
- 9 M€ d'aides individuelles dont :
 - o 4,4 M€ pour les entreprises,
 - o 2,2 M€ pour les particuliers,
 - o 2,4 M€ pour le relogement des personnes sinistrées
- 17,2 M€ au titre du financement des travaux réalisés par le SMIAGE
- 19,3 M€ de subventions aux communes et EPCI dont notamment :
 - o 6,5 M€ de subventions pour la vallée de la Roya (dont 3,22 M€ pour la CARF contrat Horizon)
 - o 7,6 M€ de subvention à MNCA
 - o 1,8 M€ pour les communes des vallées du Var et de l'Estéron
- 2 M€ de travaux sur les PDIPR
- 0,6 M€ de travaux réalisés par le SMIX Vésubie

170 M€ de travaux ont déjà été réalisés depuis octobre 2020. En 2023, une enveloppe de 38 M€ sera prévue à ce titre.

V. ETAT DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Lors du débat d'orientations budgétaires, doivent être présentés les engagements financiers pluriannuels de la collectivité.

Vous trouverez annexés au présent rapport le tableau détaillant l'état de nos autorisations de programme assorties des calendriers de crédits de paiement correspondants.

VI. DES BUDGETS ANNEXES

➤ Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental

Les prévisions de dépenses de fonctionnement concernant le laboratoire vétérinaire sur 2023 sont équivalentes à 2022, soit 1,7 M€.

Les dépenses d'investissement du Laboratoire sont estimées à 75.000 € en 2023.

➤ Budget annexe du parking Silo

Les dépenses de fonctionnement du parking sont estimées à 153 500 €, soit 5 500 € de plus que le budget 2022. Les dépenses d'investissement du parking devraient atteindre 60 000 €.

➤ Budget annexe du cinéma Jean-Paul Belmondo

Les dépenses de fonctionnement du cinéma sont évaluées à 437 500 € en 2023 et les dépenses d'investissement à 152 000 €.

➤ Budget annexe de la régie des ports de Villefranche-sur-Mer

Les dépenses de fonctionnement des ports sont estimées à 1,7 M€ en 2023 et les dépenses d'investissement à 1,6 M€.

Tels sont les éléments dont je vous invite à débattre.

En conclusion, je vous propose :

De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Je prie le Conseil départemental de bien vouloir en délibérer.

Le Président

ANNEXE AP AE AU DOB 2023

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP de stock	Besoin AP 2023	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
Investissement (AP)						
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES AGEES	6 877 000,00	0,00	1 677 331,00	610 000,00	650 000,00	3 939 669,00
MAINTIEN A DOMICILE PERSONNES AGEES	3 129 746,13	2 480 000,00	1 229 967,46	1 645 500,00	2 500 000,00	234 278,67
AIDE A L'HEBERGEMENT PERSONNES HANDICAPEES	2 129 240,00	1 000,00	56 414,50	490 000,00	1 036 420,00	547 405,50
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNES HANDICAPEES	166 180,00	0,00	51 235,00	46 650,00	36 240,00	32 055,00
ETABLISSEMENTS ENFANCE ET FAMILLE	3 014 000,00	600 000,00	400 000,00	882 864,00	1 050 000,00	1 281 136,00
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ENFANCE ET FAMILLE	525 000,00	150 000,00	190 000,00	200 000,00	150 000,00	135 000,00
FRAIS GENERAUX ENFANCE	128 000,00	90 000,00	10 232,48	90 000,00	90 000,00	27 767,52
AUTRES ACTIONS ENFANCE ET FAMILLE	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	1 748 973,00	0,00
APPEL A PROJET SANTE	14 354 113,48	4 100 000,00	8 439 813,78	0,00	2 379 690,00	5 885 636,70
CENTRE DE SANTE DEPARTEMENTAL	134 503,80	100 000,00	0,00	84 503,80	100 000,00	50 000,00
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION MEDICALE	287 163,20	156 936,80	0,00	28 848,68	243 000,00	172 251,32
FRAIS GENERAUX SANTE	260 892,74	10 000,00	228 779,02	10 000,00	10 000,00	22 113,72
LUTTE CONTRE LE CANCER INSTITUT AXEL KAHN	10 500 000,00	250 000,00	0,00	6 682 000,00	1 670 000,00	2 398 000,00
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	155 000,00	40 000,00	0,00	115 000,00	40 000,00	40 000,00
EQUIPEMENT POUR L'ADMINISTRATION GENERALE	31 540 182,72	8 550 000,00	18 912 233,65	7 178 240,00	7 802 000,00	6 197 709,07
AUTRES ACTIONS EN FAVEUR DU PERSONNEL - PRETS	139 097,36	67 020,00	50 569,11	70 000,00	67 020,00	18 528,25
BATIMENTS SIEGES ET AUTRES	43 086 641,59	23 000 000,00	21 565 096,57	6 907 080,00	7 051 000,00	30 563 465,02
BATIMENTS ACTION SOCIALE	15 119 376,66	6 800 000,00	1 391 505,98	6 115 000,00	4 795 000,00	9 617 870,68
BAT. DESTINES A L'INFRASTRUCTURE ROUTIERE	4 358 500,00	2 100 000,00	1 368 174,73	1 246 800,00	2 075 000,00	1 768 525,27
POINTS NOIRS ROUTIERS	50 900 000,00	1 000 000,00	7 049 387,94	10 941 251,68	13 408 000,00	20 501 360,38
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE & CADRE DE VIE	48 122 079,56	18 200 000,00	15 302 767,85	17 732 800,00	17 650 000,00	15 636 511,71
CONSERVATION DU PATRIMOINE ROUTIER	74 033 400,00	27 000 000,00	27 134 235,28	27 741 510,34	34 840 000,00	11 317 654,38
FONDS DE CONCOURS & SUBVENTIONS TRANSPORTS	41 884 600,00	0,00	1 292 730,53	1 445 300,00	5 824 000,00	33 322 569,47
EQUIPEMENTS ET RESEAUX	16 894 746,23	10 000 000,00	7 421 658,29	7 500 000,00	6 800 000,00	5 173 087,94
AIDE A LA PIERRE	77 395 606,05	10 000 000,00	56 964 495,90	7 087 250,00	5 941 049,00	17 402 811,15
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	20 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	15 000,00
AGRICULTURE	15 860 086,14	5 131 000,00	5 474 496,65	3 699 800,00	3 246 470,00	8 570 319,49
ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI	410 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	410 000,00
TOURISME	1 513 837,70	4 170 000,00	227 642,70	265 000,00	3 402 000,00	1 789 195,00
TRANSPORT MULTIMODAL	8 966 930,71	0,00	2 691 619,04	2 000 000,00	2 000 000,00	2 275 311,67
PORTS	60 000,00	8 750,00	0,00	50 000,00	18 750,00	0,00
CONTRAT DE PLAN DEPARTEMENTAL	148 983 628,01	40 000 000,00	87 437 802,67	17 972 315,75	27 450 000,00	56 123 509,59
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIAL	430 906 698,83	40 321 000,00	271 686 806,73	36 183 009,00	30 321 000,00	133 036 883,10
SMIAGE	51 500 000,00	0,00	33 597 188,68	10 000 000,00	5 900 000,00	2 002 811,32
GENDARMERIES, COMMISSARIATS, BASE SECURITE CIVILE	1 954 000,00	400 000,00	614 973,00	605 000,00	450 000,00	684 027,00
SDIS	14 000 000,00	4 000 000,00	10 000 000,00	3 500 000,00	4 500 000,00	0,00
ESPACES NATURELS PAYSAGES	19 958 910,09	3 700 000,00	11 608 407,02	4 250 732,00	3 738 500,00	4 061 271,07
FORETS	5 648 610,00	2 000 000,00	1 727 485,45	695 500,00	1 633 000,00	3 592 624,55
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES PARCS NATURELS DEPARTEMENTAUX	11 281 527,34	1 000 000,00	5 737 027,57	815 000,00	995 000,00	4 734 499,77
EAU MILIEU MARIN DECHETS ENERGIES	2 359 931,27	450 000,00	524 645,42	54 300,00	400 000,00	1 830 985,85
PLAN ENVIRONNEMENTAL GREEN DEAL	41 102 678,16	1 210 000,00	4 058 263,03	4 264 693,00	10 022 700,00	23 967 022,13
FONDS SOCIAL A LA MAITRISE D'ENERGIE	9 830 000,00	0,00	383 376,59	775 000,00	3 600 000,00	5 071 623,41
DEV. NUMERIQUE DU TERRITOIRE SMART DEAL	33 931 790,62	6 590 000,00	9 300 175,71	12 568 410,00	6 690 000,00	11 963 204,91
SMART INNOVATION	200 000,00	850 000,00	0,00	0,00	760 000,00	290 000,00
EVENEMENTS CULTURELS DEPARTEMENTAUX	150 000,00	0,00	29 453,40	35 000,00	0,00	85 546,60
PATRIMOINE CULTUREL	24 957 584,20	5 758 000,00	5 347 885,59	4 629 010,00	5 758 000,00	14 980 688,61
ENTRETIEN ET TRAVAUX DANS LES BATIMENTS CULTURELS	9 336 689,12	2 200 000,00	5 129 122,37	1 411 000,00	2 260 000,00	2 736 566,75
SUBVENTIONS SPORTIVES	2 718 362,30	400 000,00	751 751,33	400 000,00	400 000,00	1 566 610,97
INITIATIVES SPORTIVES DEPARTEMENTALES	774 300,63	2 450 000,00	371 300,63	290 000,00	2 250 000,00	313 000,00

ANNEXE AP AE AU DOB 2023

Libellé de l'autorisation (AP ou AE)	AP de stock	Besoin AP 2023	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Restes à financer (exercices au-delà de 2023)
ECOLES DEPARTEMENTALES DES NEIGES ET DE LA MER	976 672,61	100 000,00	252 386,81	300 000,00	100 000,00	424 285,80
ENTRETIEN, TRAVAUX DANS LES ECOLES DES NEIGES ET DE LA MER	2 480 000,00	1 000 000,00	931 674,23	775 000,00	765 000,00	1 008 325,77
CONSTRUCTIONS COLLEGES	17 299 938,95	0,00	3 392 801,13	1 146 500,00	1 844 000,00	10 916 637,82
REHABILITATIONS COLLEGES	59 107 174,98	0,00	17 003 996,51	8 878 920,00	14 128 000,00	19 096 258,47
MAINTENANCE, ENTRETIEN COLLEGES	48 287 870,70	2 000 000,00	29 099 285,15	9 510 000,00	8 950 000,00	2 728 585,55
GYMNASES	13 581 964,06	4 500 000,00	948 658,76	3 779 650,00	5 330 000,00	8 023 655,30
FONCTIONNEMENT DES COLLEGES	7 830 307,27	3 330 000,00	4 439 646,08	2 830 000,00	2 830 000,00	1 060 661,19
VIE SCOLAIRE	6 412 528,97	2 300 000,00	4 057 848,97	2 300 000,00	2 300 000,00	54 680,00
ENTRETIEN, TRAVAUX BAT. ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 611 000,00	0,00	0,00	31 000,00	210 000,00	1 370 000,00
CONSTRUCTION CAMPUS STIC	52 436 744,36	0,00	52 199 005,98	216 952,68	0,00	20 785,70
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE ET VIE SCOLAIRE	7 493 571,00	7 530 000,00	2 758 535,63	256 559,00	593 039,00	11 415 437,37
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES	190 340 000,00	5 000 000,00	91 637 500,00	66 662 625,00	29 074 000,00	7 965 875,00
RECONSTRUCTION VALLEES PREVENTION INONDATIONS	35 000 000,00	0,00	8 637 563,85	4 000 000,00	4 637 570,00	17 724 866,15
RECONSTRUCTION VALLEES TRAVAUX DU PDIPR ET PISTES DFCI	3 562 950,00	2 500 000,00	1 723 766,51	1 670 000,00	2 230 000,00	439 183,49
RECONSTRUCTION VALLEES BATIMENTS	500 000,00	0,00	0,00	270 000,00	0,00	230 000,00
RECONSTRUCTION VALLEES FONCIER	1 000 000,00	165 400,00	230 800,00	192 900,00	500 000,00	241 700,00
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	36 265 000,00	0,00	5 437 074,33	5 084 475,25	1 208 767,00	24 534 683,42
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX ENTREPRISES	2 000 000,00	0,00	529 862,00	770 138,00	200 000,00	500 000,00
Total Investissement	1 767 766 357,54	263 759 106,80	850 716 458,59	319 763 061,18	306 904 215,00	554 141 729,57
Fonctionnement (AE)						
PREVENTION ENFANCE ET FAMILLE	2 303 320,00	0,00	1 726 333,00	46 650,00	0,00	530 337,00
PLAN DEPARTEMENTAL D'INSERTION	19 763 930,20	18 000 000,00	12 789 390,20	5 474 540,00	4 000 000,00	15 500 000,00
AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE	239 160,00	0,00	227 840,00	0,00	0,00	11 320,00
AGRICULTURE	3 144 693,69	0,00	1 614 748,89	634 846,00	97 000,00	798 098,80
TOURISME	1 113 840,62	0,00	523 028,48	217 000,00	0,00	373 812,14
AUTRES ACTIONS DE SOLIDARITE TERRITORIAL	6 592 788,13	600 000,00	3 121 370,70	226 865,00	276 865,00	3 567 687,43
RECONSTRUCTION VALLEES AIDE AUX COLLECTIVITES	646 000,00	20 000 000,00	0,00	29 200,00	29 200,00	20 587 600,00
Total Fonctionnement	33 803 732,64	38 600 000,00	20 002 711,27	6 629 101,00	4 403 065,00	41 368 855,37